



COMPTES ANNUELS

TABLE DES MATIÈRES

1.	Message du Comité	66
2.	Compte de résultat 2025 du Groupement SIS	69
3.	Bilan au 31 décembre 2025 du Groupement SIS	72
4.	Compte des investissements 2025	73
5.	Tableau de flux de trésorerie 2025	75
6.	Compte de variation de la fortune 2025	76
7.	Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS	77
8.	Présentation des comptes annuels	78
9.	Détails du compte de résultat	80
10.	Détails des comptes du bilan	90
11.	Détails du compte des investissements	95
12.	Engagements hors bilan, engagements conditionnels, passifs éventuels	97
13.	Indications supplémentaires	98
14.	Classification fonctionnelle	101
15.	Rapport de l'organe de révision	102
16.	Comptes détaillés	105
17.	Projets de délibération	113

1. Message du Comité

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration des communes (LAC), le Comité du Groupement SIS soumet au Conseil intercommunal les comptes annuels 2025.

L'exercice 2025 du Groupement SIS se caractérise par une situation financière favorable, avec un excédent de revenus de 3'598'177 francs, alors que le budget prévoyait un équilibre.

Ce résultat s'inscrit dans un contexte économique marqué par une inflation sensiblement inférieure aux hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget (0.48% constaté contre 1.5% prévu), ainsi que par un niveau d'activité opérationnelle globalement plus limité.

La maîtrise des charges constitue le principal facteur explicatif de ce résultat. Elle résulte notamment d'une consommation inférieure des lignes budgétaires en matière de charges personnel, d'amortissement et de charges financières – ces dernières découlant d'un décalage dans la réalisation de plusieurs investissements.

Enfin, l'année 2025 constitue une période de transition s'agissant de l'intégration progressive des compagnies de sapeuses-pomprières et sapeurs-pompier volontaires (SPV) au sein du Groupement SIS. Les incidences financières de cette intégration demeurent limitées pour l'exercice sous revue et se matérialiseront principalement à partir de l'exercice 2026.

Présentation des comptes

Le Groupement SIS présente ses comptes annuels établis selon le « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2). Ces comptes sont accompagnés cette année d'un tableau comparant le compte de résultat 2025 et le budget 2025 retraité. Pour des raisons comptables, certaines imputations ont dû être modifiées, entre le budget 2025 et les comptes; le retraitement consiste à reclasser des revenus et des charges budgétés pour faciliter la comparaison (prestations de la CMAI, acquisition d'agent émulseur).



Ces reclassements sont purement techniques et n'altèrent pas le montant total du budget 2025. Après retraitement, les écarts entre les comptes et le budget sont limités aux charges de personnel, aux amortissements et aux charges financières, pour les motifs exposés ci-après.

Compte de fonctionnement

Les charges d'exploitation s'élèvent à 76'656'759 francs, inférieur au budget de 3'143'268 francs. Les charges de personnel présentent un non-dépensé de 2'078'964 francs. Cet écart résulte d'un renchérissement inférieur aux hypothèses budgétaires (0.48% constaté contre 1.5% prévu); d'une surestimation du budget des pensions versées au personnel en cessation d'activité; de rappels de cotisations à la caisse de prévoyance moins élevés que budgétés; de dépenses de formation inférieures aux montants prévus.

On relève enfin le volume d'heures supplémentaires en diminution pour le personnel d'intervention (SPP et ambulancier·ère·s) et pour les SPV, un niveau de soldes inférieur aux prévisions, en lien avec une activité plus réduite en 2025.

Les charges de biens et services sont globalement conformes au budget, après retraitements techniques. Les amortissements sont inférieurs aux prévisions en raison du décalage de mise en service de certains investissements.

Les revenus d'exploitation atteignent 80'177'396 francs et sont conformes aux prévisions. Ils sont constitués des contributions des communes membres, qui représentent la part prépondérante du financement du groupement; des taxes et émoluments liés à certaines prestations; du produit de la taxe d'assurance incendie; de revenus divers liés à l'activité opérationnelle.

S'agissant du périmètre SPV, les revenus intègrent le remboursement extraordinaire, à la Ville de Genève, d'un excédent de contribution perçue en 2024, ce qui affecte la comparaison annuelle.

Compte des investissements

Les investissements réalisés en 2025 s'élèvent à 5'017'790 francs, un niveau inférieur aux prévisions budgétaires. Les investissements réalisés portent principalement sur l'acquisition de véhicules, d'équipements opérationnels et la poursuite des projets informatiques en cours.

Ce décalage s'explique par des retards opérationnels affectant en particulier la livraison de véhicules d'intervention (tonnes-pompes, grandes puissances), l'acquisition de certains équipements opérationnels ainsi que la réalisation

de projets informatiques structurants, dont la téléphonie 118 et le projet ATGIS, prévus au premier semestre 2026.

Ces décalages ont une incidence directe sur les amortissements et sur le calendrier de financement.

Bilan

Le total du bilan s'établit à 18'158'126 francs au 31 décembre 2025.

Comparé à 2024, on relève une progression des immobilisations nettes, en lien avec les investissements réalisés, ainsi qu'une augmentation des produits à recevoir, figurant parmi les actifs de régularisation.

Au passif, les capitaux de tiers intègrent le recours à de nouveaux financements, avec l'emprunt de 6'000'000 de francs contracté en novembre 2025 pour financer l'acquisition de moyens aériens ainsi qu'une avance à terme fixe de 3'000'000 de francs contractée en fin d'année. Le groupement a renoncé à solliciter l'emprunt complémentaire qui était prévu au budget, en raison du décalage dans la réalisation des investissements qu'il devait financer.

Les fonds propres progressent, du fait du résultat de l'exercice, pour totaliser 5'543'708 francs.

Affectation de l'excédent de revenus

Le Comité propose d'allouer 3'500'000 francs prélevés sur l'excédent de revenus (hors SPV) à la réserve de politique budgétaire. La réserve couvre aujourd'hui 0.2 mois de charges de fonctionnement hors SPV. Cette allocation portera la réserve à 4'940'000 francs, soit 0.8 mois de charges de fonctionnement (budget hors SPV).

Le report de résultat excédentaire concernant les SPV de 247'771 francs sera reversé à la Ville de Genève, unique contributrice en 2025.

Tableau des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle sont de +3'116'499 francs en 2025, en lien avec l'excédent de fonctionnement et la maîtrise des charges. Les flux d'investissement (5'017'790 francs) excèdent les flux de financement (4'000'000 de francs). La trésorerie nette progresse sur l'exercice de 2'098'709 francs.

Annexe aux comptes

L'annexe aux comptes annuels présente des explications relatives au compte de résultat, au compte des investissements, au bilan et au tableau de flux de trésorerie, de même que d'autres indications importantes pour pouvoir apprécier l'état des finances, du patrimoine et du résultat ainsi que la situation en matière de risques. Elle décrit également les engagements hors bilan, les relations avec la Ville de Genève, ainsi que les principaux éléments de risque et le dispositif de contrôle interne.

Système de contrôle interne

Le Groupement SIS a mis en place et utilise un système de contrôle interne complet tout en se référant aux procédures comptables et règles de présentation des comptes, applicables aux communes genevoises, afin de s'assurer que les comptes annuels sont conformes aux exigences de la Loi sur l'administration des communes (LAC ; rsGE B 6 05), du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC ; rsGE B 6 05.01), de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP ; rsGE F 4 05) ainsi qu'aux statuts du Groupement SIS.

Le Comité a procédé à une revue des risques du groupement en date du 22 janvier 2026.

Audit des comptes annuels 2025

La direction du Groupement SIS a confirmé au Comité l'exactitude des données présentées dans les comptes annuels 2025, ainsi que l'efficacité des contrôles internes. La direction a confirmé également le caractère raisonnable des principales estimations et hypothèses retenues ainsi que la conformité des comptes annuels aux règles de présentation applicables.

Conformément à la délibération 2025-09 du Conseil intercommunal du 25 septembre 2025, l'organe de révision Deloitte SA a procédé à l'audit des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a émis une opinion sans réserve. La commission des finances du Comité a examiné les comptes annuels 2025, le projet de rapport d'activité ainsi que le rapport d'audit. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité le 7 mai 2026.

À notre connaissance, les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont conformes à la LAC, au RAC, à la LPSSP ainsi qu'au « Manuel de comptabilité publique », publié par le département chargé des affaires communales.

À Genève, le 11 juin 2026

Pour le Comité :



Marie Barbey-Chappuis
Présidente



Isabelle Rasmussen
Vice-présidente

Pour la direction :



Colonel Nicolas Schumacher
Commandant et chef de corps



Ines Légeret Coulibaly
Administratrice

2. Compte de résultat 2025 du Groupement SIS

2.1. Compte de résultat (consolidé)

	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-60'930'913	-63'009'877	-60'366'875
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	-13'199'030	-13'817'360	-11'949'229
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	-1'968'100	-416'472
36 Charges de transfert	-1'204'505	-1'023'690	-1'296'728
39 Imputations internes	-344'421	-313'000	-275'505
Total des charges d'exploitation	-76'656'759	-80'132'027	-74'304'809
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	9'368'375	9'173'150	9'213'445
43 Revenus divers	3'376	332'000	1'305
46 Revenus de transfert	70'461'224	70'411'877	65'355'948
49 Imputations internes	344'421	313'000	275'505
Total des revenus d'exploitation	80'177'396	80'230'027	74'846'204
Résultat d'exploitation	3'520'637	98'000	541'395
34 Charges financières	-12'026	-219'000	-8'278
44 Revenus financiers	89'566	121'000	136'677
Résultat financier	77'540	-98'000	128'399
Résultat de l'exercice / Excédent	3'598'177	0	669'795

2.2. Compte de résultat (consolidé) – répartition (SIS hors SPV - SIS SPV)

	SIS (hors SPV)	SIS (SPV)	C 2025
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	-60'223'654	-707'259	-60'930'913
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-12'406'393	-792'637	-13'199'030
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	0	-977'890
36 Charges de transfert	-1'188'690	-15'815	-1'204'505
39 Imputations internes	-76'704	-267'717	-344'421
Total des charges d'exploitation	-74'873'331	-1'783'428	-76'656'759
Revenus d'exploitation			
42 Taxes	9'307'083	61'292	9'368'375
43 Revenus divers	3'376	0	3'376
46 Revenus de transfert	68'736'347	1'724'877	70'461'224
49 Imputations internes	335'097	9'324	344'421
Total des revenus d'exploitation	78'381'903	1'795'493	80'177'396
Résultat d'exploitation	3'508'572	12'065	3'520'637
34 Charges financières	-12'026	0	-12'026
44 Revenus financiers	89'566	0	89'566
Résultat financier	77'540	0	77'540
Résultat de l'exercice / Excédent	3'586'112	12'065	3'598'177

Les notes relatives au compte de résultat sont présentées au chapitre 9.

2.3. Compte de résultat (consolidé) avec budget 2025 retraité

Les comptes annuels du Groupement SIS sont établis conformément aux dispositions du « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2).

Afin de faciliter l'analyse, le tableau suivant présente le compte de résultat 2025 en regard du budget 2025, préalablement retraité. Ce retraitement est conséquence d'un changement de traitement comptable concernant deux opérations (prestations de la CMAI et acquisition d'agent émulseur) qui ont été budgétées dans des rubriques (respectivement 31, 43) et comptabilisées dans d'autres (31, 36).

Le tableau ci-après est donc présenté à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique.

Après retraitement du budget 2025, les écarts entre les comptes et le budget se limitent aux charges de personnel, aux amortissements et aux charges financières, pour les motifs exposés ci-après.

	C 2025	B 2025 adapté	Écart C vs B en francs	Écart C vs B en %
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	-60'930'913	-63'009'877	2'078'964	-3%
31 Biens, services, autres charges d'expl.	-13'199'030	-13'295'360	96'330	-1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	-1'968'100	990'210	-101%
36 Charges de transfert	-1'204'505	-1'213'690	9'185	-1%
39 Imputations internes	-344'421	-313'000	-31'421	9%
Total des charges d'exploitation	-76'656'759	-79'800'027	3'143'268	-4%
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	9'368'375	9'173'150	195'225	2%
43 Revenus divers	3'376	0	3'376	100%
46 Revenus de transfert	70'461'224	70'411'877	49'347	0%
49 Imputations internes	344'421	313'000	31'421	9%
Total des revenus d'exploitation	80'177'396	79'898'027	279'369	0%
Résultat d'exploitation	3'520'637	98'000	3'422'637	97%
34 Charges financières	-12'026	-219'000	206'974	-1'721%
44 Revenus financiers	89'566	121'000	-31'434	-35%
Résultat financier	77'540	-98'000	175'540	226%
Résultat de l'exercice / Excédent	3'598'177	0	3'598'177	100%

3. Bilan au 31 décembre 2025 du Groupement SIS

	Note	31.12.2025	31.12.2024
1 Actif			
10 Patrimoine financier			
100 Disponibilités et placements à court terme	10.1	3'719'787	1'621'078
101 Créances nettes	10.2	1'339'631	1'099'759
104 Actifs de régularisation	10.3	4'184'507	2'364'159
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	10.4	591'179	621'755
107 Placements financiers à long terme		84'833	84'790
		9'919'937	5'791'741
14 Patrimoine administratif			
140 Immobilisations corporelles du PA, nettes	10.5.1	6'891'507	3'051'454
142 Immobilisations incorporelles, nettes	10.5.2	1'346'683	1'146'836
		8'238'190	4'198'290
Total de l'actif		18'158'126	9'989'830
2 Passif			
20 Capitaux de tiers			
200 Engagements courants	10.7	2'123'680	2'123'307
201 Engagements financiers à court terme	10.8	3'750'000	5'000'000
204 Passifs de régularisation	10.9	529'631	25'929
205 Provisions à court terme	10.10	961'106	895'062
206 Emprunts à long terme	10.11	5'250'000	0
		12'614'417	8'044'298
29 Capital propre			
Réserve de politique budgétaire	6	4'940'000	1'440'000
299 Excédent / Découvert du bilan (hors SPV)	6	355'938	269'826
299 Excédent / Découvert du bilan (SPV)	6	247'771	235'706
		5'543'709	1'945'532
Total du passif		18'158'126	9'989'830

Les notes relatives au bilan sont présentées au chapitre 10.

4. Compte des investissements 2025

4.1. Compte des investissements 2025

	Note	2025	2024
Dépenses			
50 Immobilisations corporelles		-4'236'410	-2'856'667
52 Immobilisations incorporelles		-781'380	-836'297
Total des dépenses		-5'017'790	-3'692'964
Recettes			
63 Subventions d'investissement acquises		0	0
Total des recettes		0	0
Résultat du compte des investissements		-5'017'790	-3'692'964
6900 Report à l'actif du bilan			
Entrées des immobilisations corporelles du PA	10.5.1	+4'236'410	+2'856'667
Entrées des immobilisations incorporelles du PA	10.5.2	+781'380	+836'297
Solde		0	0

En application des dispositions de la LAC (art. 60A et art. 30, al. 1 par analogie), conformément aux statuts du Groupement SIS, le Comité peut soumettre au Conseil intercommunal des crédits d'engagement relatifs aux dépenses d'investissement du patrimoine administratif ainsi que les moyens de les couvrir.

4.2. Crédits votés

Au 31 décembre 2025, le Conseil intercommunal avait approuvé 17 crédits d'engagement, dont deux ont été clôturés au cours de l'année.

Objet	Vote	Désignation	Montant brut	Recettes d'investissement	Montant net
PR - 1002	15.06.2022	1 ^{er} PSIC	3'380'000	640'000	2'740'000
PR - 1003	15.06.2022	Renouvellement véhicules lourds	9'170'000	1'550'000	7'620'000
PR - 1005	16.11.2023	Aménagements CIF	957'000	250'000	707'000
PR - 1007	16.11.2023	Véhicules lutte contre feux végétation	800'000	0	800'000
PR - 1008	16.11.2023	Tenues techniques	220'000	0	220'000
PR - 1009	16.11.2023	Système aide Centrale d'engagement	500'000	500'000	0
PR - 1010	07.11.2024	2 ^e PAM	418'000	0	418'000
PR - 1011	07.11.2024	2 ^e PSIC	1'350'000	0	1'350'000
PR - 1012	27.03.2025	Don container digues mobiles	0	0	0
PR - 1013	27.03.2025	Moyens aériens	6'639'000	0	6'639'000
PR - 1014	22.05.2025	Crédit complémentaire PR - 1007	135'000	0	135'000
PR - 1015	20.11.2025	Entretien et rénov. des infrastructures	2'225'000	0	2'225'000
PR - 1016	20.11.2025	Ventilateurs	222'000	0	222'000
PR - 1017	20.11.2025	Tenues feu	743'000	0	743'000
PR - 1018	20.11.2025	NRBC	542'000	0	542'000
Total des crédits votés, net			27'301'000	2'940'000	24'361'000

4.3. Crédits clôturés

Objet	Vote	Désignation	Date clôture	Montant investi	Montant voté
PR - 1000	20.10.2021	Mise en place progiciel gestion ERP	15.04.2024	261'934	287'800
PR - 1001	15.06.2022	1 ^{er} PAM	06.05.2025	329'547	330'000

Pour la situation des montants investis au 31 décembre 2025, se référer aux notes 11.2 et 11.3.

5. Tableau de flux de trésorerie 2025

	31.12.2025	31.12.2024
Résultat de l'exercice	3'598'177	669'795
+ Amortissement du patrimoine administratif	977'890	416'472
+/- Variation des créances	-239'874	485'160
+/- Variation des stocks	30'576	-115'633
+/- Engagements courants biens investissements	0	-47'563
+/- Variation des engagements courants	373	-1'567'248
+/- Variation des provisions	66'044	123'021
+/- Variation des actifs de régularisation	-1'820'347	967'215
+/- Variation des passifs de régularisation	503'703	-189'274
+/- Variation des placements financiers à long terme	-43	-498
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	3'116'499	714'4470
Immobilisations corporelles	-4'236'410	-2'855'587
Immobilisations incorporelles	-781'380	-789'814
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-5'017'790	-3'645'401
Nouveaux engagements financiers à court terme	3'750'000	5'000'000
Remboursements d'engagements financiers à court terme	-5'000'000	-5'000'000
Nouveaux engagements financiers à long terme	5'250'000	0
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	4'000'000	0
Variation des liquidités et placements à court terme	2'098'709	-2'903'944
Liquidités au 01.01	1'621'078	4'525'032
Liquidités au 31.12	3'719'787	1'621'078
Variation des liquidités et placements à court terme	2'098'709	-2'903'944

6. Compte de variation de la fortune 2025

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultat 2025 est de 3'598'177 francs (2024 : 669'795).

6.1. Emploi de l'excédent de revenus au bilan 2025

État du capital propre	Réserve conjoncturelle	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Total
État au 01.01.2025	1'440'000	269'826	235'706	1'945'532
Résultat de l'exercice 2025	0	3'586'112	12'065	3'598'177
Attribution à la réserve conjoncturelle	3'500'000	-3'500'000	0	0
État au 31.12.2025	4'940'000	355'938	247'771	5'543'709

La répartition de la contribution des communes au capital propre du groupement est présentée en annexe (note 16.6).

La réserve conjoncturelle est régie par le Règlement relatif à la constitution d'une réserve comptable du Groupement SIS (SIS R 192). Elle est alimentée par prélèvement sur le résultat de l'exercice (hors SPV). Le Conseil intercommunal délibère sur la constitution et l'utilisation de cette réserve.

Le montant total de la réserve figurant au bilan est plafonné à hauteur de 2/12 du total des charges du budget de fonctionnement du dernier exercice clôturé, totalisant 13'020'866 francs.

6.2. Emploi de l'excédent de revenus au bilan 2024

En 2024, l'excédent de revenus avait été affecté ainsi (délibération 2025-05 du Conseil intercommunal du 22 mai 2025) :

État du capital propre	Réserve conjoncturelle	Résultat (hors SPV)	Résultat (SPV)	Total
État au 01.01.2024	1'240'000	225'414	-189'677	1'275'737
Résultat de l'exercice	0	+244'412	+425'383	+669'795
Attribution à la réserve conjoncturelle	+200'000	-200'000	0	0
État au 31.12.2024	1'440'000	269'826	235'706	1'945'532

7. Cadre légal, financement et installation du Groupement SIS

7.1. Cadre légal

Le Groupement SIS est une structure intercommunale autonome de droit public, instituée par la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP; rsGE F 4 05). Il est régi par les dispositions de cette loi, celles de la Loi sur l'administration des communes, (LAC; rsGE B 6 05, art. 60A ss), celles du Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC; rsGE B 6 05.01) ainsi que par ses statuts.

7.2. Ressources du Groupement SIS

Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers. Les statuts du Groupement SIS prévoient que les ressources financières du Groupement SIS sont constituées:

- des contributions annuelles des communes;
- des revenus propres du Groupement SIS, notamment les revenus des prestations facturées et les produits financiers;
- des subventions et autres participations cantonales et fédérales;
- de la part du produit des taxes des compagnies d'assurance en contribution aux frais de lutte contre les incendies, visée par l'article 31, alinéa 1, lettre b) LPSSP;
- des autres redevances et taxes affectées à des prestations déterminées;
- des dons et legs.

7.3. Contributions annuelles des communes membres

Les contributions des communes membres doivent couvrir les charges du Groupement SIS, déduction faite des autres ressources.

En application de l'article 42 LPSSP, durant les dix premières années de fonctionnement du Groupement SIS, les contributions des communes sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre:

- l'ancienne clé de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et;
- la nouvelle clé de répartition, proportionnelle à la somme du nombre d'habitant-e-s (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune. Sont déterminantes les statistiques publiées par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).

Lors du premier exercice du Groupement SIS (exercice 2022), l'ancienne clé de répartition compte pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent de 10%.

Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires (SPV), individuellement ou dans le cadre d'une collaboration intercommunale autre que le Groupement SIS, ne participent pas aux dépenses du Groupement SIS afférentes aux SPV incorporé-e-s au sein de ce dernier. Ces dépenses sont réparties entre les autres communes selon la nouvelle clé de répartition.

Les communes sont tenues d'inscrire à leur propre budget les contributions ainsi définies; il s'agit de charges liées.

7.4. Responsabilité du Groupement SIS et garanties des communes

En application de l'article 16 de la LPSSP, le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers.

L'article 18 de la LPSSP prévoit toutefois que les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de:

- l'institution de prévoyance auprès de laquelle le personnel du Groupement SIS est conventionnellement affilié; la garantie des communes s'étend aux obligations en garantie de l'État visées par les articles 72A à 72C de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP, 25.06.1982), ainsi qu'à celles prévues par la convention d'affiliation auprès de l'institution de prévoyance;
- toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal.

La garantie de chaque commune est limitée à la part de l'engagement considéré correspondant à la proportion de son obligation de financement selon l'article 16 en vigueur au jour de l'exécution de la garantie (note 12.2).

7.5. Installation du Groupement SIS

À la suite de l'entrée en vigueur de la LPSSP dans sa nouvelle teneur, le Conseil d'État a validé le 30 mars 2021 les statuts du Groupement SIS.

Conformément aux dispositions transitoires de la LPSSP (art. 42, al. 3), le Groupement SIS a repris le Service d'incendie et de secours – précédemment rattaché à la Ville de Genève – au 1^{er} janvier 2022.

À cet effet, le Groupement SIS :

- a repris l'intégralité du personnel du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, hormis le personnel de l'unité de protection civile, aux conditions d'emploi en vigueur définies par le statut du personnel de la Ville de Genève et son règlement d'application, les prescriptions propres au personnel du Service d'incendie et de secours et les échelles des traitements en vigueur à la reprise du personnel par le Groupement SIS ;
- a pris possession des moyens matériels dudit service ainsi que des biens immobiliers, par contrats de cession ou de mise à disposition ;
- a repris les engagements et accords avec les tiers relatifs aux missions du Groupement SIS.

Dès son entrée en fonction opérationnelle et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève dans divers domaines, notamment à travers la mise à disposition de bâtiments et d'infrastructures, de véhicules et d'équipements, ainsi que de prestations dans les secteurs informatique et administratif.

En retour, le Groupement SIS continue d'assumer des prestations pour la Ville de Genève afin d'assurer également la continuité du service public municipal. Les relations entre le Groupement SIS et la Ville de Genève sont précisées dans l'annexe des comptes annuels (chapitre 13.1).

8. Présentation des comptes annuels

8.1. Tenue de la comptabilité

La comptabilité du Groupement SIS est tenue conformément à la LAC, au RAC, à la LPSSP ainsi qu'au « Manuel de comptabilité publique », publié par le département chargé des affaires communales. Ces normes se réfèrent au « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2), publié par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

Le Groupement SIS tient une comptabilité séparée des charges et revenus relatifs aux compagnies SPV qui lui sont rattachées, en appliquant l'article 38 de ses statuts.

8.2. Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels du Groupement SIS sont établis conformément au modèle de comptes établi par le Service des affaires communales (SAFCO, février 2020). Ce modèle est fondé sur le Règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC ; rsGE B 6 05.01) et le manuel d'utilisateur MCH2.

La présentation des comptes offre une vision de la situation financière la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat du Groupement SIS.

Les comptes annuels sont contrôlés par l'organe de révision désigné par le Conseil intercommunal.

8.3. Principes comptables

8.3.1. Reconnaissance des revenus et des charges

Selon le principe de la comptabilité d'exercice, les charges et les recettes sont comptabilisées dans la période où elles sont générées.

8.3.2. Patrimoine financier (PF)

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Si un actif du patrimoine financier devait subir une perte durable de valeur, il ferait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les actifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des dépenses ou des charges comptabilisées avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ou ;
- des recettes ou des revenus qui concernent l'exercice comptable qui s'achève mais qui ne seront facturés qu'au cours de la période comptable suivante.

Figurent en stocks les marchandises et matériels nécessaires à la fourniture des prestations. La contrepartie au compte de résultat des augmentations ou des diminutions des stocks apparaît dans les comptes « Charges de matériel et de marchandises (310) » ou « Alimentation et élimination, des biens-fonds PA (312) ».

8.3.3. Patrimoine administratif (PA)

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication.

Les immobilisations corporelles et incorporelles du PA sont amorties suivant les dispositions prévues par le RAC (art. 40).

L'amortissement des investissements du PA est effectué dans les délais suivants :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux.
- 10 ans pour les installations fixes (équipements et installations techniques).
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines.
- 5 ans pour les immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, licences perpétuelles).
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

La première annuité d'amortissement est comptabilisée dès le début de l'année de mise en service de l'investissement.

En accord avec les dispositions de l'article 39 RAC, les dépenses d'investissement supérieures à 100'000 francs sont activées ; les dépenses comprises entre 10'000 et 100'000 francs sont enregistrées selon leur nature et leur montant soit dans le compte de résultat, soit dans le compte des investissements ; les dépenses inférieures à 10'000 francs ne sont pas activées.

8.3.4. Engagements

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les passifs de régularisation sont portés au bilan pour :

- des recettes ou des revenus facturés et comptabilisés avant la date de clôture des comptes, mais qui concernent l'exercice comptable suivant ou ;
- des dépenses ou des charges découlant de prestations fournies par des tiers avant la date de clôture des comptes, mais que ces derniers ne factureront qu'au cours de la période suivante.

Les provisions sont des engagements juridiques ou implicites probables, fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés.

8.3.5. Capitaux propres

Le solde du compte de résultat est reporté au bilan dans des rubriques séparées, selon qu'il provient du compte de résultat hors SPV ou du compte de résultat SPV.

8.4. Système de contrôle interne et analyse des risques

Le Groupement SIS a mis en place un système de contrôle interne ainsi qu'une évaluation et une gestion des risques adaptées à son activité.

L'objectif du système de contrôle interne est de rationaliser la gestion du Groupement SIS, en limitant les risques économiques et financiers inhérents à son activité.

Le système d'identification, de gestion et de suivi des risques est conçu de sorte à permettre à la direction et au Comité d'identifier les risques suffisamment tôt et de prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Conformément à la loi, l'organe de révision vérifie et atteste, le cas échéant, de l'existence du système de contrôle interne.

8.5. Exposition à des risques financiers

Dans le cadre de ses activités, le Groupement SIS peut être exposé à des risques financiers de plusieurs natures, notamment au risque de crédit (risque de défaut d'une contrepartie), au risque de liquidité ainsi qu'aux risques de marché (risque de taux d'intérêt et risque de change).

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. Le Groupement SIS suit ce risque avec attention ; il convient de relever que les créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque de défaut fait l'objet d'un suivi régulier.

Le risque de liquidité surviendrait si le Groupement SIS devait rencontrer des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers. La probabilité est faible que ce risque se matérialise : le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 20 millions de francs ; il peut avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements à moyen et à long termes, à défaut de disposer de fonds propres.

Le Groupement SIS considère enfin être faiblement exposé aux risques de marché, compte tenu de son activité.

9. Détails du compte de résultat

9.1. Compte de résultat 2025 (Groupement SIS hors SPV)

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	9.2.1	-60'223'654	-61'986'577	-59'582'412
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9.2.2	-12'406'393	-13'074'827	-11'312'051
33 Amortissements du patrimoine administratif	9.2.3	-977'890	-1'968'100	-416'472
36 Charges de transfert	9.2.4	-1'188'690	-1'023'690	-1'280'097
39 Imputations internes		-76'704	-72'000	-78'366
Total des charges d'exploitation		-74'873'331	-78'125'194	-72'669'398
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	9.2.5	9'307'083	9'126'900	9'154'464
43 Revenus divers	9.2.6	3'376	332'000	1'305
46 Revenus de transfert	9.2.7	68'736'347	68'451'294	63'354'136
49 Imputations internes	9.2.8	335'097	313'000	275'505
Total des revenus d'exploitation		78'381'903	78'223'194	72'785'411
Résultat d'exploitation		3'508'572	98'000	116'012
34 Charges financières	9.2.9	-12'026	-219'000	-8'278
44 Revenus financiers	9.2.9	89'566	121'000	136'677
Résultat financier		77'540	-98'000	128'399
Résultat de l'exercice		3'586'112	0	244'412

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (hors SPV) sont financées par l'ensemble des communes, selon la clef de répartition fixée par la LPSSP (note 7.3).

9.2. Détails du compte de résultat (Groupement SIS hors SPV)

9.2.1. Charges de personnel

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges de personnel (30)				
Autorités, commissions et juges (300)	a)	-38'271	-50'000	-66'262
Salaires du personnel (301)	b)	-45'491'930	-46'371'571	-44'226'123
Travailleurs temporaires (303)	c)	-2'551	0	-110'546
Allocations (304)	d)	-439'025	-399'997	-439'550
Cotisations patronales (305)	e)	-11'456'138	-11'813'729	-11'675'099
Prestations de l'employeur (306)	f)	-2'139'396	-2'489'948	-2'327'665
Autres charges de personnel (309)	g)	-656'343	-861'332	-737'167
Total		-60'223'654	-61'986'577	-59'582'412

- a) Ce montant correspond aux charges liées aux jetons de présence et indemnités versés aux membres du Comité, conformément à la délibération 2021-01 votée par le Conseil intercommunal le 28 avril 2021 (« Autorités et commissions (300) »).
- b) La rubrique « Salaires du personnel (301) » regroupe les salaires bruts versés aux employé-e-s du Groupement SIS, les primes, indemnités et rémunérations complémentaires ainsi que la variation de la provision pour heures optionnelles, heures supplémentaires et vacances non prises. La rubrique présente un non-dépensé de 879'640 francs (-1.9%) qui s'explique par une indexation réelle inférieure au taux budgété (0.48% vs 1.40%).
- c) Cette rubrique présente les frais liés aux travailleurs temporaires embauchés via des agences de placement.
- d) Sous la rubrique « Allocations (304) » figurent les allocations prévues par le statut du personnel (naissance, enfants).
- e) Les cotisations patronales incluent la contribution de l'employeur aux assurances sociales et à l'institution de prévoyance professionnelle (CAP prévoyance). Le non-dépensé représente 357'591 francs (-3.0% du budget). Les rappels de cotisation sont inférieurs aux montants budgétés.
- f) Il s'agit des rentes versées au personnel en cessation d'activité, qui demeure rattaché au Groupement SIS jusqu'au départ en retraite. Ces rentes sont partiellement financées par des contributions des employé-e-s, portées en déduction de cette charge, à hauteur de 338'301 francs (2024 : 331'372). L'année 2025 enregistre moins de personnes en cessation d'activité que les hypothèses du budget.
- g) Figurent sous la rubrique « Autres charges de personnel (309) » les dépenses de formation pour 568'217 francs ainsi que les frais de recrutement et des dépenses annexes.

9.2.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Biens, services, autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	h)	-2'273'095	-2'332'334	-2'183'672
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	i)	-740'907	-918'200	-939'398
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	j)	-519'789	-497'030	-522'710
Prestations de services et honoraires (313)	k)	-2'125'548	-2'052'296	-1'706'564
Travaux d'entretien (314)	l)	-1'110'983	-1'697'300	-1'180'220
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315)	m)	-1'366'698	-1'631'100	-1'236'494
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	n)	-2'974'093	-2'712'928	-2'419'075
Dédommagements (317)	o)	-973'955	-906'339	-919'445
Dépréciations sur créances (318)	p)	-282'611	-300'000	-184'294
Diverses charges d'exploitation (319)		-38'714	-27'300	-20'179
Total		-12'406'393	-13'074'827	-11'312'051

- h) Les « Charges de matériel et de marchandises (310) » concernent l'acquisition de biens de consommation, utilisés durant l'exercice comptable, tels que les fournitures de sécurité, d'intervention, fournitures pour véhicules, carburant et denrées alimentaires. Sous cette rubrique figure, en 2024, l'acquisition de l'agent émulseur pour 157'381 francs, neutralisée par une inscription dans les stocks « Marchandises, fournitures et travaux en cours ».
- i) La rubrique « Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311) » comprend les acquisitions de matériel pour la sécurité et les interventions, ainsi que de matériel et des logiciels informatiques. En 2024, un montant de 115'062 francs a été engagé afin de remplacer dans des délais rapprochés les scaphandres de protection NRBC présentant des défauts menaçant la sécurité des intervenant-e-s.

- j) Sont principalement comptabilisés sous la rubrique « Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312) » les frais d'énergie (électricité, eau, gaz, bois).
- k) La rubrique « Prestations de services et honoraires (313) » regroupe des prestations de services et honoraires, plus particulièrement les honoraires informatiques, les dépenses de téléphonie, les primes d'assurance pour le Groupement SIS, les dépenses en lien avec les entraînements sportifs obligatoires du personnel en uniforme, les frais de bilans médicaux, les honoraires pour les médecins répondants, les honoraires pour frais juridiques et frais de recouvrement de créances ainsi que l'élimination et l'enlèvement des résidus et encombrants.
- l) Les « Travaux d'entretien (314) » concernent les interventions sur les bâtiments et infrastructures, mais également les contrats d'entretien et de nettoyage ; ceux-ci présentent un non-dépensé de 586'318 francs. Parmi ceux-ci, le budget d'entretien des bâtiments et immeubles présente un non-dépensé de 538'417 francs.
- m) La rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) » regroupe les frais de maintenance du matériel informatique et de communication, l'entretien des véhicules par des tiers ainsi que du matériel de sécurité et d'intervention. La rubrique présente un non-dépensé de 264'402 francs, pour l'essentiel dans le domaine des logiciels (175'189) en lien avec la migration des systèmes informatiques où le modèle passe de l'entretien (rubrique 315) à la location (rubrique 316).
- n) Les « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » regroupent les montants versés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition des trois casernes, de l'École SIS, des locaux du Musée des sapeurs-pompiers et de deux dépôts ; à cela s'ajoutent le loyer des bureaux administratifs du Groupement SIS, rue des Bains 35, et diverses autres dépenses ainsi que diverses locations de matériels telles que : audiovisuel, véhicules, télé-réseau ou logiciels informatiques. Cette rubrique présente un excédent de dépenses de 261'165 francs liés à la location de système informatique plutôt qu'à l'entretien. Aucun écart significatif n'est à signaler sur les locations immobilières.
- o) Les « Dédommagements (317) » comprennent les frais de repas livrés midi et soir aux compagnies de garde ainsi que les frais liés aux opérations de service (déplacements, nuitées, autres frais de repas, utilisation de véhicules privés, etc.) ; le dépassement de 67'616 francs est essentiellement lié à l'opération Monténégro qui a engendré des frais supplémentaires. À noter que ces frais ont été remboursés par la Confédération à hauteur de 33'820 francs.
- p) Sous la rubrique « Dépréciations sur créances (318) » figurent les pertes sur débiteurs pour 111'795 francs (2024 : 69'661) ainsi que la variation de la provision pour débiteurs douteux pour 170'816 francs (2024 : 114'633). Ces deux éléments ne sont pas budgétés (note 10.2).

9.2.3. Amortissements du patrimoine administratif

	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges d'amortissement (33)			
Amort. des immobilisations corporelles (330)	-396'357	-800'700	-157'747
Amort. des immobilisations incorporelles (332)	-581'533	-1'167'400	-258'725
Total	-977'890	-1'968'100	-416'472

Les amortissements par PR sont présentés ci-après.

	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges d'amortissement (33)			
PR - 1000 – Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	-52'387	-52'400	-52'387
PR - 1001 – Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier	-68'188	-46'000	-63'868
PR - 1002 – Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 ^{er} PSIC), net	-586'888	-685'000	-257'936
PR - 1003 – Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	-8'578	-476'250	0
PR - 1005 – Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, net	-24'591	-70'700	-8'376
PR - 1008 – Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	-35'284	-44'000	-33'905
PR - 1010 – Acquisition et renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2 ^e PAM)	-24'093	-26'250	0
PR - 1011 – Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 ^e PSIC)	-177'881	-430'000	0
PR - 1015 – Entretien et rénovation des infrastructures	0	-25'000	0
PR - 1016 – Renouvellement et acquisition de ventilateurs électriques	0	-43'750	0
PR - 1017 – Renouvellement et acquisition de tenues de feu	0	-28'750	0
PR - 1018 – Renouvellement et acquisition de matériel NRBC	0	-40'000	0
Total	-977'890	-1'968'100	-416'472

Les investissements annoncés au budget 2025 sont en cours de réalisation avec les remarques suivantes :

- Des véhicules d'intervention (tonnes-pompes, grandes puissances mousse, véhicules légers) seront finalement livrés en 2026 ; la première annuité d'amortissement se trouve décalée d'une année (PR - 1003).
- Les projets informatiques liés au renouvellement de la centrale téléphonique et à l'externalisation des systèmes d'information du SIS ont pris du retard sur la planification initiale, ce qui conduit à un ajustement des amortissements (PR - 1002 et PR - 1011).

9.2.4. Charges de transfert

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges de transfert (36)				
Dédommagements à des collectivités publiques (361)	q)	-1'159'690	-989'690	-1'252'597
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)	r)	-29'000	-34'000	-27'500
Total		-1'188'690	-1'023'690	-1'280'097

q) Les « Dédommagements à des collectivités publiques (361) » comprennent les montants versés à la Ville de Genève en 2025, pour avoir effectué, partiellement ou dans son intégralité, une tâche dévolue au Groupement SIS, soit :

- la compensation des charges d'amortissements encourues par la Ville de Genève et concernant des actifs mis à la disposition du Groupement SIS (principalement des véhicules) pour 799'690 francs (2024 : 1'082'597) ;
- les dédommagements versés à la Ville de Genève pour les prestations réalisées dans le domaine des assurances et des achats pour 360'000 francs (2024 : 170'000) ; l'écart par rapport au budget de 170'000 francs provient de la budgétisation de ce montant à la rubrique 31 (Biens, services et autres charges d'exploitation) et non pas 36. Une fois cet écart retraité, les dépenses sont conformes au budget.

- r) La rubrique « Subventions à des collectivités et à des tiers (363) » concerne la subvention de 27'500 francs versée à l'Association du Musée des sapeurs-pompiers (2024 : 27'500) (note 13.5) et une nouvelle subvention de 1'500 francs versée au Geneva Firefighters Pipe Band.

9.2.5. Taxes

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Taxes (42)				
Taxes d'utilisation et prestations de services (424)	s)	8'269'615	8'293'000	8'115'599
Recette sur ventes (425)	t)	70'971	58'500	68'313
Remboursements (426)	u)	889'268	691'400	895'612
Autres taxes (429)	v)	77'229	84'000	74'941
Total		9'307'083	9'126'900	9'154'464

- s) La rubrique « Taxes d'utilisation et prestations de services (424) » regroupe notamment les revenus provenant des prestations liées aux contrats des alarmes automatiques (4'649'864 francs en 2025 / 4'383'900 en 2024), les interventions diverses des SPP (69'302 francs en 2025 / 101'030 en 2024), les transports sanitaires urgents (1'991'283 francs en 2025 / 2'034'458 en 2024), les interventions pour fausses alarmes (579'968 francs en 2025 / 657'329 en 2024) ainsi que les prestations du bureau technique en matière de fourniture et mise à jour de plans (703'183 francs en 2025 / 710'610 en 2024).
- t) Les « Recettes sur ventes (425) » sont principalement liées à la cafétéria de l'École SIS; le développement des formations explique la fréquentation accrue de la cafétéria, ainsi que la fourniture de repas à la Ville de Genève dans le cadre du Plan grand froid.
- u) Sont regroupés sous la rubrique « Remboursement (426) » des compensations reçues de tiers pour des dépenses encourues par le Groupement SIS, telles que les remboursements pour pertes de salaires en cas d'accidents, des participations à des formations et les abonnements au système SAGA.
- v) La rubrique « Autres taxes (429) » présente la part de la TVA collectée qui est conservée par le Groupement SIS, en application de la méthode forfaitaire sur les ventes.

9.2.6. Revenus divers

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Revenus divers (43)				
Revenus d'exploitation divers (430)		3'376	0	1'305
Variations de stocks (432)	w)	0	332'000	0
Total		3'376	332'000	1'305

- w) Le budget 2025 avait prévu de comptabiliser l'acquisition d'un nouveau stock d'agent émulseur sous cette rubrique. Après vérification, cette rubrique est réservée aux variations de stocks de produits semi-finis et finis, réalisés soi-même. La variation de stocks est donc portée en diminution de charges, sous la rubrique 310 (note h).

9.2.7. Revenus de transfert

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Revenus de transfert (46)				
Quotes-parts à des revenus (460)	x)	7'086'681	6'865'000	6'919'420
Dédommagements de collectivités publiques (461)	y)	61'626'945	61'554'694	56'257'553
Subventions de collectivités publiques et de tiers (463)	z)	22'721	31'600	149'701
Autres revenus de transfert (469)		0	0	27'463
Total		68'736'347	68'451'294	63'354'136

- x) La rubrique « Quotes-parts à des revenus (460) » correspond au produit de la taxe à charge des compagnies d'assurance prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP ; rsGE D 3 05) : une quote-part de 55% du produit de cette taxe revient au Groupement SIS, conformément aux dispositions de la LPSSP. Pour 2025, ce revenu est supérieur de 221'681 francs à l'estimation inscrite au budget.
- y) La rubrique « Dédommagements de collectivités publiques (461) » regroupe plusieurs éléments :
- Les contributions des communes au financement du Groupement SIS, pour un total de 60'776'945 francs (2024 : 55'487'120).
 - Un dédommagement versé par l'Office fédéral des routes, pour les interventions du Groupement SIS sur les routes nationales, pour 217'746 francs, identique à 2024.
 - Les montants facturés à l'Aéroport de Genève correspondant à la participation aux frais des différentes écoles ESPPG pour un total de 352'626 francs (2024 : 412'687) (note 13.3).
 - Le montant versé par la Ville de Genève de 140'000 francs (identique à 2024) au titre de la convention sur l'entretien des bornes hydrantes.
- z) Sous la rubrique « Subventions de collectivités publiques et de tiers (463) » figurent un dédommagement des CFF pour les interventions sur les voies ferrées pour 11'651 francs (2024 : 11'651) et une gratuité accordée par la Ville de Genève pour la location du Victoria Hall (cérémonie des brevets). En 2024, l'OCPPAM avait octroyé 133'050 francs de subvention pour l'obtention des brevets de sapeur-pompier de la volée 2022-2024. La volée 2023-2025 n'a formé aucun-e aspirant-e GSIS.

9.2.8. Imputations internes

Les imputations internes reflètent :

- le montant des prestations de services qui sont imputées au budget des SPV ; elles couvrent une quote-part des charges administratives et logistiques ainsi que le salaire d'une chargée de mission, qui assure le lien avec les compagnies SPV du Groupement SIS (note 9.4.4) ;
- la fourniture par la cafétéria de l'École SIS de repas pris en charge par le Groupement SIS, notamment lors des formations délivrées aux uniformé-e-s astreint-e-s à rester à l'École SIS et mobilisables en tout temps et aux SPV de l'ensemble du canton.

9.2.9. Résultat financier

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges (34) et revenus (44) financiers				
Charges d'intérêts (340)	aa)	-12'026	-219'000	-8'278
Revenus des intérêts (440)	ab)	7'566	37'000	54'677
Produit des biens-fonds loués (448)	ac)	82'000	84'000	82'000
Total		77'540	-98'000	128'399

aa) Le budget 2025 tablait sur l'hypothèse que le Groupement SIS allait contracter un emprunt pour financer ses investissements ; le décalage des investissements du Groupement SIS a permis de reculer cette échéance à fin 2025 – et les charges d'intérêts ont été diminuées en conséquence.

ab) La rubrique « Revenus des intérêts (440) » englobe les intérêts des comptes courants, les intérêts de retard des créances du Groupement SIS ainsi que les intérêts de placements ponctuels réalisés en 2024, lorsque la situation s'y prêtait.

ac) Un contrat de sous-location a été signé entre le Groupement SIS et l'association CTT-UGS Chênois afin de lui mettre à disposition les locaux situés au deuxième étage de la caserne sise route de Frontenex, moyennant un loyer annuel de 82'000 francs (2024 : 82'000).

9.3. Compte de résultat 2025 (compagnies SPV)

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	9.4.1	-707'259	-1'023'300	-784'462
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	9.4.2	-792'637	-742'533	-637'178
36 Charges de transfert	9.4.3	-15'815	0	-16'631
39 Imputations internes	9.4.4	-267'717	-241'000	-197'139
Total des charges d'exploitation		-1'783'428	-2'006'833	-1'635'410
Revenus d'exploitation				
42 Taxes	9.4.5	61'292	46'250	58'981
46 Revenus de transfert	9.4.6	1'724'877	1'960'583	2'001'812
49 Imputations internes	9.4.7	9'324	0	0
Total des revenus d'exploitation		1'795'493	2'006'833	2'060'793
Résultat d'exploitation		12'065	0	425'383
Résultat financier		0	0	0
Résultat de l'exercice		12'065	0	425'383

Conformément à ses statuts, le Groupement SIS tient une comptabilité séparée des dépenses et des revenus concernant les compagnies SPV rattachées au Groupement SIS.

Le résultat 2025 tient compte d'un remboursement extraordinaire de contribution (décision du Comité du 6 mai 2025) à la Ville de Genève, d'un montant de 235'706 francs. Sans ce remboursement extraordinaire, le résultat de l'exercice 2025 aurait été un excédent de 247'771 francs.

En 2024, une contribution extraordinaire de 189'677 francs avait été versée par la Ville de Genève au Groupement SIS. Sans cette contribution extraordinaire, le résultat de l'exercice 2024 aurait été un excédent de 235'706 francs.

Le tableau suivant présente le résultat des comptes des compagnies SPV, hors flux de fonds extraordinaires enregistrés en charges, respectivement en produits.

9.3.1.

Année	Résultat SPV publié	Dont contribution extraordinaire (+ entrée de fonds / - sortie de fonds)	Résultat année hors régularisation
2022	8'744	0	8'744
2023	-198'421	0	-189'677
2024	425'383	189'677	235'706
2025	12'065	-235'706	247'771

9.4. Détails du compte de résultat (SPV)

9.4.1. Charges de personnel

Charges de personnel (30)	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Salaires du personnel administratif et d'exploitation (301)	0	-64'000	0
Cotisations patronales (305)	-8'507	-52'000	-11'906
Autres charges de personnel (309)	-698'752	-907'300	-772'556
Total	-707'259	-1'023'300	-784'462

Ces rubriques regroupent les soldes des sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires du Groupement SIS (rubrique 309) ainsi que les indemnités et primes qui leur sont versées ; ces versements sont soumis à charges sociales (rubrique 305).

Pour 2025, les soldes (309) représentent 655'250 francs (2024 : 751'935). La différence est due à un engagement moindre des SPV en 2025 par rapport à 2024, qui avait été marquée par des événements de grande ampleur.

9.4.2. Charges de biens, services et autres charges d'exploitation

	Note	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
Biens, services et autres charges (31)				
Charges de matériel et de marchandises (310)	ad)	-132'720	-94'499	-89'815
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	ae)	-72'225	-96'500	-8'156
Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312)	af)	-30'498	-42'205	-29'196
Prestations de services et honoraires (313)	ag)	-39'686	-70'126	-40'009
Travaux d'entretien (314)	ah)	-74'337	-10'500	-30'839
Entretien des biens meubles et immob. incorp. (315)	ai)	-23'350	-25'000	-23'060
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316)	aj)	-382'196	-394'100	-379'880
Dédommagements (317)	ak)	-14'126	-4'603	-10'787
Dépréciations sur créances (318)	al)	-13'687	0	-16'282
Autres charges d'exploitation (319)	am)	-9'812	-5'000	-9'154
Total		-792'637	-742'533	-637'178

ad) Les « Charges de matériel et de marchandises (310) » comprennent l'achat de fournitures de sécurité, d'intervention, de véhicules, carburant et denrées alimentaires. Les principaux achats 2025 concernent l'équipement personnel en anticipation des nouvelles compagnies intégrant le Groupement SIS au 1^{er} janvier 2026.

ae) Les « Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif (311) » concernent les acquisitions de matériel de sécurité et d'intervention. Ici également, l'intégration des nouvelles compagnies SPV a été anticipée afin de pouvoir équiper ces compagnies dès le 1^{er} janvier 2026.

af) La rubrique « Alimentation et élimination, biens-fonds PA (312) » regroupe les charges d'eau, gaz et électricité des dépôts.

ag) Les « Prestations de services et honoraires (313) » concernent les visites médicales d'aptitude, les impôts sur les véhicules SPV, des débarras de déchets ainsi que des heures d'instructeurs SPV et JSP.

ah) La rubrique « Travaux d'entretien (314) » englobe les travaux spécifiques à l'entretien des locaux SPV, au nettoyage des locaux et graffitis. Pour 2025, il s'agit principalement de la rénovation de la cuisine au dépôt 30.

ai) La rubrique « Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles (315) » concerne l'entretien des véhicules, du matériel de sécurité et d'intervention ainsi que le matériel informatique.

aj) Sous la rubrique « Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation (316) » figurent les montants de loyers payés à la Ville de Genève pour quatre dépôts.

ak) Les « Dédommagements (317) » englobent les frais de repas, déplacement et participation à des congrès. Les dépenses sont exclusivement liées au camp de vacances pour les JSP.

al) La rubrique « Dépréciations sur créances (318) » intègre les gratuités accordées a posteriori pour les gardes de conservation pour la Course de l'Escalade, le défilé de l'escalade et la commémoration de la restauration de la République.

am) La rubrique « Autres charges d'exploitation (319) » comprend la cotisation annuelle à la Fédération des corps de sapeurs-pompiers du Canton de Genève, la couverture d'assurance complémentaire pour les SPV ainsi que diverses cotisations.

9.4.3. Charges de transfert

Les charges de transfert intègrent les gratuités accordées ex ante pour les gardes de conservation pour la Course de l'Escalade, le défilé de l'escalade et la commémoration de la restauration de la République.

9.4.4. Imputations internes

Les imputations internes concernent les prestations de services effectuées par le Groupement SIS pour le compte des SPV dans les domaines de l'administration et de l'appui logistique (note 9.2.8).

9.4.5. Taxes d'utilisation et prestations de services

Cette rubrique regroupe les prestations facturées par les compagnies SPV pour les services de préservation planifiés ; en 2025, cette rubrique intègre également la Lake Parade et le Tour de Romandie.

9.4.6. Revenus de transfert

Les charges nettes du budget du Groupement SIS (SPV) sont assumées par les communes qui ont rattaché leur compagnie SPV au Groupement SIS jusqu'au 31 décembre 2025 ; le financement de ces charges incombe uniquement à la Ville de Genève.

En 2025, la rubrique « Revenus de transfert » comporte deux éléments :

- La contribution de la Ville de Genève pour le financement du budget 2025 des compagnies SPV pour un montant de 1'960'583 francs (2024 : 1'810'454).
- Le versement par le Groupement SIS de 235'706 francs à la Ville de Genève au titre du résultat bénéficiaire de 2024 comptabilisé en diminution de revenus.

9.4.7. Imputations internes

Les imputations internes correspondent à des frais de repas.

10. Détails des comptes du bilan

10.1. Disponibilités et placements à court terme

Disponibilités et placements à court terme (100)	31.12.2025	31.12.2024
Caisse (1000)	2'751	5'162
Poste (1001)	395'448	317'241
Banque (1002)	3'321'588	1'298'675
Total	3'719'787	1'621'078

Le Groupement SIS dispose d'une ligne de crédit confirmée de 20 millions de francs auprès de la BCGE.

Par délibération (2025-08) du Conseil intercommunal du 25 septembre 2025, le Groupement SIS a été autorisé à recourir à l'emprunt à concurrence de 20'700'000 francs. Il peut en outre émettre des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 20'700'000 francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif. Au 31 décembre 2025, le Groupement SIS a emprunté à court terme (avance à terme fixe) 3'000'000 de francs (note 10.8) et à long terme 6'000'000 de francs (note 10.11).

10.2. Créances

Créances (101)	Note	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers, brut	an)	2'141'807	1'712'302
./. Correction de valeur pour débiteurs douteux	ao)	-854'072	-683'256
Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010), net		1'287'735	1'029'046
Acomptes à des tiers (1013)	ap)	51'296	68'735
Avances pour frais administratifs provisoires (1016)		0	1'000
Autres créances (1019)		600	978
Total		1'339'631	1'099'759

Correction de valeur pour débiteurs douteux	2025	2024
État au 01.01	-683'256	-568'623
Utilisation	111'795	+69'661
Reprise	+400'648	+268'992
Constitution	-683'452	-453'286
État au 31.12	-854'072	-683'256

an) La rubrique « Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers (1010) » regroupe les factures clients ouvertes au 31 décembre, principalement des factures de transport sanitaire urgent comptabilisées sous la rubrique « Taxes d'utilisation et prestations de services (424) ». Le Groupement SIS travaille avec un prestataire externe pour procéder au recouvrement des factures dès le troisième rappel.

ao) La correction de valeur pour débiteurs douteux est réévaluée chaque année, et reflète la probabilité de pertes sur les factures ouvertes.

ap) La rubrique « Acomptes à des tiers (1013) » concerne les factures payées en 2025 pour des prestations dont la fourniture est planifiée en 2026.

10.3. Actifs de régularisation

Actifs de régularisation (104)	Note	31.12.2025	31.12.2024
Charges de personnel (1040)	aq)	0	9'621
Charges de biens, services et autres charges d'exploitation (1041)		0	0
Transferts du compte de résultats (1043)	ar)	4'182'509	2'259'589
Autres revenus d'exploitation (1045)	as)	1'997	94'949
Total		4'184'507	2'364'159

aq) Figurent en 2024 sous la rubrique « Charge de personnel (1040) » des montants payés au titre des charges de prévoyance professionnelle. En 2025, aucun montant n'est enregistré.

ar) La rubrique « Transferts du compte de résultat (1043) » regroupe :

- des produits à recevoir, soit le solde du produit net de la taxe à charge des compagnies d'assurance privées contre l'incendie prévue par la Loi générale sur les contributions publiques (LCP ; rsGE D 3 05) pour 3'658'403 francs ;
- la participation du SSLIA aux frais de l'École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève pour les volées 2024-2026 (134'987) et 2025-2027 (217'639).

as) La rubrique « Autres revenus d'exploitation (1045) » regroupe les factures des interventions pompiers effectuées en 2025 mais pas encore facturées au 31 décembre 2025. L'écart avec 2024 réside dans le fait que le Groupement SIS a été en mesure de facturer avant le 31 décembre 2025 l'ensemble des prestations (à six exceptions près) de l'exercice 2025, ce qui n'était pas le cas en 2024.

10.4. Marchandises, fournitures et travaux en cours

Stocks de marchandises, fournitures et travaux en cours (106)	Note	31.12.2025	31.12.2024
Carburant		91'841	101'517
Produits d'intervention	at)	0	64'459
Tenues et vêtements professionnels		341'957	298'398
Agent émulseur	au)	157'381	157'381
Total – Matières premières et auxiliaires (1061)		591'179	621'755

at) La prise d'inventaire du stock « produits d'intervention » a démontré que ce stock était constitué de consommables, sa valeur a donc été reversée au compte d'exploitation.

au) Le Groupement SIS a renouvelé son stock d'agent émulseur en 2024, en acquérant 17'000 litres d'un nouveau produit conforme aux dispositions de l'Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (ORRChim). L'année 2025 n'a enregistré aucune consommation.

10.5. Immobilisations

10.5.1. Immobilisations corporelles du PA

Immobilisations corporelles du PA (140)	31.12.2025	31.12.2024
Biens meubles du PA (1406)	6'891'507	3'051'454
Total	6'891'507	3'051'454

Tableau des immobilisations corporelles du PA

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	Total
Immobilisations corporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01.2025	2'408'331	582'834	296'450	3'287'615
Entrées	3'148'705	361'790	725'916	4'236'410
État au 31.12.2025	5'557'036	944'624	1'022'366	7'524'025
Amortissements cumulés				
État au 01.01.2025	0	-152'262	-83'899	-236'161
Amortissements de l'exercice	-8'578	-152'157	-235'623	-396'357
État au 31.12.2025	-8'578	-304'419	-319'522	-632'518
Valeur nette au 31.12.2025	5'548'458	640'205	702'844	6'891'507

	Véhicules	Machines, équipement mobilier	Matériel informatique	Total
Immobilisations corporelles				
Valeur d'acquisition				
État au 01.01.2024	0	294'984	135'965	430'949
Entrées	2'408'331	287'850	160'485	2'856'667
État au 31.12.2024	2'408'331	582'834	296'450	3'287'616
Amortissements cumulés				
État au 01.01.2024	0	-46'113	-32'202	-78'315
Amortissements de l'exercice	0	-106'149	-51'598	-157'747
État au 31.12.2024	0	-152'262	-83'899	-236'162
Valeur nette au 31.12.2024	2'408'331	430'572	212'551	3'051'454

Conformément aux conventions signées entre le Groupement SIS et la Ville de Genève, cette dernière procède de la manière suivante s'agissant des biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et de secours jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont mis à la disposition du Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève.
- Les biens mobiliers totalement amortis en 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 (véhicules, matériels, mobilier, équipement informatique) ont été cédés au Groupement SIS respectivement aux 1^{er} janvier 2022, 2023, 2024 et 2025.

10.5.2. Immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles du PA (142)	31.12.2025	31.12.2024
Logiciels (1420) – (valeur nette)	96'380	148'766
Immobilisations incorporelles en cours PA (1427) – (valeur nette)	1'250'303	998'069
Total	1'346'683	1'146'835

10.5.2.1. Tableau des immobilisations incorporelles du PA

Immobilisations incorporelles	2025	2024
Immobilisations incorporelles, brutes		
État au 01.01	1'628'314	792'017
Entrées	781'381	836'297
État au 31.12	2'409'695	1'628'314
Amortissements cumulés		
État au 01.01	-481'479	-222'754
Amortissements de l'exercice	-581'533	-258'725
État au 31.12	-1'063'012	-481'479
Immobilisations incorporelles, nettes au 31.12	1'346'683	1'146'835

10.6. Participations et garanties

Le Groupement SIS ne détient aucune participation au capital d'une organisation.

Conformément à l'article 108 de la LAC et aux articles 28, lettre e), et 31, alinéa 1 du RAC, le Groupement SIS doit présenter la liste des organisations qu'il peut influencer de façon considérable. L'influence considérable est définie comme étant la capacité pour le Groupement SIS de mettre en œuvre des mesures ou des modifications unilatérales en raison de sa participation ou de son financement.

Tel est le cas pour l'Association du Musée des sapeurs-pompiers de la Ville de Genève, dont le but est la conservation, la gestion, l'enrichissement, la mise en valeur et la présentation au public des collections du musée, et pour laquelle le Groupement SIS a versé en 2025 une subvention de 27'500 francs (2024 : 27'500). Une convention réglant les relations entre le Groupement SIS et l'association a été signée le 29 janvier 2024, dans le but d'assurer le fonctionnement et la pérennité de ce musée.

10.7. Engagements courants

Engagements courants (200)	31.12.2025	31.12.2024
Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers (2000)	2'089'030	2'117'080
Comptes courants avec tiers (2001)	33'287	0
Impôts (2002)	1'363	6'227
Total	2'123'680	2'123'307

10.8. Engagements financiers à court terme

Le Groupement SIS a emprunté 3'000'000 de francs en décembre 2025 sous forme d'une avance à terme fixe de deux mois (2024 : 5'000'000) (note 10.1). La part à court terme de l'emprunt à long terme (note 10.11), soit 750'000 francs remboursables au 31 décembre 2026, figure également à cette rubrique.

10.9. Passifs de régularisation

Passifs de régularisation (204)	Note	31.12.2025	31.12.2024
Comptes courants avec tiers (2041)	10.9.1	529'631	22'698
Impôts (2044)		0	3'231
Total		529'631	25'929

10.9.1. Comptes courants avec tiers

Cette rubrique comprend les charges 2025 à payer non encore enregistrées au 31 décembre 2025. L'écart avec 2024 s'explique par un retard dans la facturation des énergies par la Ville de Genève à fin 2025 et par une clôture 2025 aux délais raccourcis par rapport à 2024, ce qui entraîne des transitoires plus importants.

10.10. Provisions à court terme

Le montant de 961'106 francs correspond à la provision pour vacances non prises, heures optionnelles et heures supplémentaires à reprendre ou à payer (2024 : 895'062).

Tableau des provisions

Provisions	Provision pour vacances et report d'heures	2025
État au 01.01.2025	895'062	895'062
Constitution	843'211	843'211
Utilisation	-777'167	-777'167
État au 31.12.2025	961'106	961'106

Provisions	Provision pour vacances et report d'heures	2024
État au 01.01.2024	772'041	772'041
Constitution	790'290	790'290
Utilisation	-667'269	-667'269
État au 31.12.2024	895'062	895'062

10.11. Emprunts à long terme

Le Groupement SIS a emprunté 6'000'000 de francs en novembre 2025, pour une durée de huit ans et un mois (échéance au 31.12.2033), au taux de 1.62% remboursables annuellement à hauteur de 750'000 francs dès 2026.

Sur le montant total emprunté, 750'000 francs sont classés à court terme (note 10.8) et 5'250'000 francs à long terme.

11. Détails du compte des investissements

Le compte des investissements enregistre les dépenses et recettes d'investissement liées au patrimoine administratif.

11.1. Détail des dépenses et recettes des investissements

	2025	2024
Dépenses et recettes des investissements		
50 Immobilisations corporelles		
PR - 1001 – Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier	0	34'564
PR - 1002 – Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 ^{er} PSIC), net	143'105	160'485
PR - 1003 – Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	627'468	2'408'331
PR - 1005 – Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, nets	162'120	83'764
PR - 1007 – Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	271'200	0
PR - 1008 – Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	6'897	169'522
PR - 1009 – Amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net	0	0
PR - 1010 – Acquisition et renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2 ^e PAM)	192'745	0
PR - 1011 – Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 ^e PSIC)	582'811	0
PR - 1013 – Moyens aériens	2'250'064	0
Total	4'236'410	2'856'666
52 Immobilisations incorporelles		
PR - 1002 – Premier plan des systèmes d'information et de communication (PSIC)	652'668	836'297
PR - 1011 – Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 ^e PSIC)	128'712	
Total	781'380	836'297
Total général	5'017'790	3'692'964

11.2. Solde des crédits d'engagement (hors recettes d'investissement)

PR – Crédit d'engagement	Dépenses au 31.12.2025	Crédit voté	Solde disponible
PR - 1002 – Premier plan des systèmes d'information et de communication (1 ^{er} PSIC), net	2'458'604	3'380'000	921'396
PR - 1003 – Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les SPP du Groupement SIS, net	3'035'799	9'170'000	6'134'201
PR - 1005 – Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et de modification des structures destinées aux formations incendies, net	245'912	957'000	711'088
PR - 1007 – Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	271'200	800'000	528'800
PR - 1008 – Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	176'419	220'000	
PR - 1009 – Amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA-118), net		500'000	500'000
PR - 1010 – Acquisition et renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2 ^e PAM)	192'745	418'000	225'255
PR - 1011 – Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2 ^e PSIC)	711'523	1'350'000	638'477
PR - 1013 – Moyens aériens	2'250'037	6'639'000	4'388'963
PR - 1014 – Crédit complémentaire PR - 1007	0	135'000	0
PR - 1015 – Travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures des bâtiments du Groupement SIS	0	2'225'000	0
PR - 1016 – Renouvellement et acquisition de ventilateurs électriques	0	222'000	0
PR - 1017 – Renouvellement et acquisition de tenues de feu	0	743'000	0
PR - 1018 – Renouvellement et acquisition de matériel NRBC	0	542'000	0
Total	9'342'239	27'301'000	14'048'180

11.3. Crédits d'engagement clôturés

PR – Crédit d'engagement	Dépenses totales	Crédit voté	Non-dépensé
PR - 1000 – Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	261'933	287'800	25'866
PR - 1001 – Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier	329'547	330'000	453

Le crédit d'engagement PR - 1000 a été clôturé le 15 avril 2024, avec un non-dépensé de 25'866 francs.

Le crédit d'engagement PR - 1001 a été clôturé le 6 mai 2025, avec un non-dépensé de 453 francs.

12. Engagements hors bilan, engagements conditionnels, passifs éventuels

12.1. Contrats de location

Le Groupement SIS est engagé dans plusieurs contrats de location par lesquels un bailleur lui cède le droit d'utilisation d'un bâtiment, d'une infrastructure ou d'un équipement, pour une période donnée, en échange du paiement d'un loyer. Les paiements minimaux à effectuer sont déterminés sur la base des loyers constatés au 31 décembre 2025, aux plus proches échéances de résiliation contractuelles prévues. L'incidence des clauses de révision du loyer n'est pas anticipée.

Paiements minimaux à effectuer		à 12 mois	13-60 mois	> 60 mois	Total
Casernes 1, 3, CIF	Ville de Genève	1'401'432	5'605'728	2'802'864	9'810'024
Caserne 2	Ville de Genève	268'098	1'072'392	536'196	1'876'686
Musée des SPP	Ville de Genève	84'624	338'496	169'248	592'368
Trembley	Ville de Genève	69'000	276'000	138'000	483'000
Total	Ville de Genève	1'823'154	7'292'616	3'646'308	12'762'078
Rue des Bains 35	Société privée	404'743	1'618'972	809'486	2'833'201
Total général 2025		2'227'897	8'911'588	4'455'794	15'595'279
Total général 2024		2'638'154	10'489'255	5'234'068	18'361'477

Dès le 1^{er} janvier 2026, la Ville de Genève accorde la gratuité sur les locaux SPV du Groupement SIS par analogie avec les communes intégrant leur compagnies SPV au 1^{er} janvier 2026.

Le Groupement SIS loue, depuis le 1^{er} septembre 2025, 115 m² au rez-de-chaussée de la rue des Bains 35 pour 41'400 francs par an. Le bail est signé jusqu'au 31 décembre 2031.

12.2. Engagements de prévoyance professionnelle

Le Groupement SIS est affilié à la Caisse de prévoyance interne (CPI) de la Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés (ci-après « CAP Prévoyance »). Les données suivantes ont été fournies par CAP Prévoyance (situation au 1^{er} janvier 2025) :

- Engagements de prévoyance du Groupement SIS : 173'866'445 francs.
- Degré de couverture de la CPI, selon l'article 44 OPP 2 : 79.21%.

Au 1^{er} janvier 2025, le déficit de couverture de prévoyance du Groupement SIS s'élève à 36'146'834 francs (au 1^{er} janvier 2024 : 37'425'330). Ces engagements de prévoyance ont été calculés par CAP Prévoyance, sur la base des comptes 2024 de la CPI, les comptes 2025 n'étant pas encore audités. Conformément à l'article 18 LPSSP, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de CAP Prévoyance. La quote-part de la garantie de chaque commune est présentée en annexe (note 16.5).

12.3. Autres garanties et engagements conditionnels du Groupement SIS

Le Groupement SIS n'a pas accordé d'autres garanties, ni souscrit d'autres engagements conditionnels envers des tiers, autres que ceux mentionnés plus haut.

12.4. Passifs éventuels

Néant.

13. Indications supplémentaires

13.1. Relations avec la Ville de Genève

Depuis sa création et de manière à garantir la continuité du service public, le Groupement SIS a bénéficié du soutien de la Ville de Genève. Celle-ci met à la disposition du Groupement SIS des bâtiments et infrastructures selon les modalités suivantes :

- La caserne principale, la caserne de Frontenex, l'École SIS de Versoix, les quatre dépôts de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires situés en ville de Genève, la construction de protection civile de Trembley ainsi que le local hébergeant le Musée des sapeurs-pompiers font l'objet d'un contrat de bail à loyer « triple net » ; le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation ainsi que tous les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.
- La caserne des Asters fait l'objet d'un bail à loyer (locaux nus ou bruts) : le Groupement SIS dispose des locaux, dont il assume l'entretien, l'aménagement, la rénovation (exception faite de l'enveloppe du bâtiment) ainsi que les frais accessoires (assurances, taxes), moyennant un loyer tenant compte d'un abattement.
- Le dépôt à la rue Rothschild est lié par un bail à loyer commercial classique.

Une convention a été signée en mars 2024 entre la Ville de Genève et le Groupement SIS afin que celui-ci puisse disposer gratuitement de fibres optiques noires permettant d'interconnecter les bâtiments qu'il utilise.

Les biens mobiliers dont disposait le Service d'incendie et de secours jusqu'au 31 décembre 2021 ont été repris par le Groupement SIS de la manière suivante :

- Les biens mobiliers non amortis (véhicules et matériels) sont confiés au Groupement SIS, moyennant paiement d'un dédommagement annuel couvrant les amortissements grevant encore les comptes de la Ville de Genève.
- Les biens mobiliers totalement amortis (véhicules, matériels, mobilier, équipements informatiques) ont été cédés en 2023, 2024 et 2025 au Groupement SIS.

En 2025, la Ville de Genève a apporté un appui administratif au Groupement SIS dans les domaines suivants :

- La Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève (DSIC) a assuré au Groupement SIS toutes les prestations liées à la gestion, la sécurité et l'exploitation du système d'information et de communication du Groupement SIS, y compris de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA) avec le niveau de service usuel (*best effort*).

- La Centrale municipale d'achats et d'impression de la Ville de Genève (CMAI) a fourni au Groupement SIS une assistance pour l'organisation et la gestion de procédures relatives aux marchés publics en matière d'achat de fournitures et de services, d'impression et d'assurances, ainsi que pour la gestion et le suivi des contrats commerciaux.
- Le Service de l'énergie pourvoit aux prestations d'exploitation, d'entretien, de dépannage et de suivi énergétique des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation des bâtiments et infrastructures mis à disposition du Groupement SIS.

Ces accords de collaboration sont encadrés par des conventions prévoyant pour la Ville de Genève un dédommagement financier, à titre de contrepartie aux prestations exécutées par le personnel de chacun des services municipaux.

Pour sa part et afin d'assurer la continuité du service public municipal, le Groupement SIS a maintenu ses prestations en matière d'entretien des bornes hydrantes situées sur le territoire de la ville de Genève, moyennant également un dédommagement financier. Le Groupement SIS apporte également son appui à la Ville de Genève en matière de coordination et de conduite des moyens d'intervention et de soutien en cas de situations exceptionnelles (ORCOC).

Le tableau suivant présente les incidences financières des principales transactions avec la Ville de Genève au cours de l'année 2025 :

Charges encourues auprès de la Ville de Genève (y compris SPV)	C 2025	C 2024
Loyers et charges des bâtiments et infrastructures	2'519'615	2'359'641
Dédommagements pour la mise à disposition de biens mobiliers (véhicules)	799'690	1'082'597
Fournitures et prestations informatiques	79'554	88'031
Prestations d'achat public et impressions diverses	373'959	183'435
Entretien des installations et frais d'énergie (bois, électricité, chauffage)	157'376	225'113
Primes d'assurances (incendie, RC, véhicules)	51'127	51'127
Autres charges facturées par la Ville de Genève	12'550	29'882
Mise à disposition de fibres optiques (gratuité par convention)	0	0
Total des charges	3'993'871	4'019'827

13.2. Prestations relatives aux bornes hydrantes situées sur le territoire de la Ville de Genève

Par convention du 24 mars 2022, la Ville de Genève a mandaté le Groupement SIS afin qu'il assure la gestion des bornes hydrantes de surface et souterraines en ville de Genève ainsi que leur renouvellement, contrôle, maintenance et entretien, moyennant une rémunération annuelle forfaitaire pour solde de tout compte de 140'000 francs incluant l'achat du stock de matériel et les pièces de rechange.

Les charges directes liées à la gestion des bornes hydrantes ont été les suivantes (budget hors SPV) :

Charges liées à la gestion des bornes hydrantes	C 2025	C 2024
Achat matériel (310)	33'150	0
Achat matériel (311)	1'614	69'177
Travaux (314)	0	0
Réparations (315)	10'537	708
Total général TTC	45'301	69'885

Les heures effectuées pour les contrôles des bornes hydrantes par les sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires de la Ville de Genève ainsi que les heures des employé·e·s du Groupement SIS pour l'entretien des bornes totalisent plus de 646 heures en 2025, dont 454 heures effectuées par les SPV (2024 : 810 h dont 492.5 h par les SPV).

13.3. École de sapeurs-pompiers professionnels de Genève (ESPPG)

L'ESPPG a pour but de dispenser une formation de base afin de préparer les aspirant·e·s à l'examen de sapeur-pompier professionnel. L'ESPPG est organisée conjointement par le Groupement SIS et le Service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires de l'Aéroport de Genève (SSLIA). Une convention régit les droits et obligations des deux parties, notamment les implications financières.

Le Groupement SIS assure la tenue des comptes de l'ESPPG et effectue l'ensemble des paiements nécessaires au fonctionnement de celle-ci. À l'issue du cycle de formation, qui dure deux ans, un décompte des coûts est établi permettant ainsi de fixer la participation financière de chacune des parties, en fonction du nombre d'aspirant·e·s et des prestations fournies.

Le tableau suivant présente les montants comptabilisés en revenus au titre des différentes écoles :

Écoles	C 2025	C 2024	C 2023
École 2023-2025	49'628	216'107	149'200
École 2024-2026	134'987	170'301	0
École 2025-2027	217'639	0	0

Les montant dus au Groupement SIS au titre de la convention sont comptabilisés sous la rubrique « Dégommagements de collectivités publiques (461) ».

13.4. Jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (JSP)

Depuis 2023, le Groupement SIS a repris les activités précédemment organisées par l'association pour la formation des jeunes sapeurs-pompiers. Ces activités sont désormais régies par le Règlement des jeunes sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières du Groupement SIS (R 435) entré en vigueur le 1^{er} août 2023.

Les JSP ont pour but d'encourager et de développer chez les jeunes personnes l'intérêt pour la fonction de sapeur-pompier et sapeuse-pompière ; d'instruire ces jeunes dans le domaine de la prévention, de l'intervention, des premiers secours ainsi que du secourisme (...); de les amener au bout du cursus de formation JSP et à l'obtention de son certificat.

Les charges et revenus de cette activité émarginent essentiellement au budget des SPV.

SPV – Jeunes sapeurs-pompiers	C 2025	C 2024
Formation et rémunération des moniteurs JSP (309)	9'846	19'675
Achats de fournitures de sécurité et alimentaires, impressions (310)	32'462	18'957
Immobilisations ne pouvant pas être à l'actif (311)	1'962	0
Prestations pour services divers (313)	13'528	5'988
Location d'autres équipements (316)	0	603
Frais de repas, hébergement et autres (317)	10'642	9'062
Cotisations à divers groupements et autres frais (319)	395	2'012
Dégommagements et remboursements divers (426)	-216	-7'460
Subventions par des tiers (entreprises publiques) (463)	0	-625
Total	68'619	48'212

Dans le cadre de l'exercice 2025, l'activité des JSP s'est concentrée sur la formation des encadrant·e·s, la poursuite du renouvellement du matériel et des équipements (notamment vestes et pantalons d'extinction pour 32'002 francs) ainsi que l'organisation de camp durant les vacances d'automne.

13.5. Subventions monétaires et gratuités accordées à des tiers par le Groupement SIS

Le Groupement SIS octroie des subventions à des organisations privées à but non lucratif qui poursuivent un but proche de ses propres missions (sauvetage, protection de la population, etc.). Il accorde également des gratuités à des organisations sans but lucratif, dans le cadre de manifestations locales soutenues par les autorités communales.

Les subventions répondent aux dispositions d’octroi définies par le Groupement SIS; les gratuités font l’objet d’une demande écrite étayée. Le Comité est compétent pour statuer sur l’octroi d’une subvention ou d’une gratuité.

Subventions monétaires	2025	2024
Subventions à des collectivités et à des tiers (363)		
Association du Musée des sapeurs-pompiers	27'500	27'500
Geneva Firefighters Pipe Band	1'500	0
Société de sauvetage de Genève	0	12'000
Total des subventions	29'000	39'500

Subventions non monétaires (gratuités) – gardes de préservation	2025	2024
Lake Parade	0	4'937
Association Course de l'Escalade	12'098	10'534
Compagnie 1602	2'440	2'043
Société militaire	1'276	0
Total des subventions non monétaires (gratuités)	15'814	17'514

13.6. Évènements survenus en 2025

13.6.1. Montenegro

La Confédération (DFAE - DDC) et le Groupement SIS sont liés depuis mars 2025 par un accord opérationnel qui stipule que le Groupement SIS prête assistance à la Direction du développement et de la coopération (DDC) à sa demande, dans des cas de feux de forêt et/ou de végétation, de gros feux industriels, d’inondations.

L’accord prévoit un partage des charges encourues : la DDC prend en charge les frais effectifs occasionnés par les interventions à l’étranger (art. 5); le Groupement SIS met à disposition du personnel, dont il assume la rémunération.

La DDC a fait appel au Groupement SIS le mardi 12 août 2025 pour des feux de forêt et/ou de végétation dans la région de Podgorica (Monténégro). Une réponse positive a été donnée à cette intervention qui s’est déroulée du 13 au 24 août 2025.

L’intervention a mobilisé un contingent genevois et un contingent vaudois ainsi que des volontaires romands. L’engagement fera l’objet d’un retour d’expérience.

Dans ce cadre, le Groupement SIS a mobilisé un détachement de 17 hommes présents du 13 au 21 août 2025 (à noter que trois hommes ont prolongé leur présence jusqu’au 23 août) et un second détachement de 10 hommes présents du 20 au 24 août 2025. Au total, le groupement a compté sur 25 sapeurs-pompiers professionnels (SPP), deux sapeurs-pompiers volontaires (SPV); il a détaché cinq véhicules pour cette opération (MP1, C19, T6, C10, C280).

Le Groupement SIS a encouru les charges suivantes :

Les charges de personnel représentent 204'535 francs pour un volume horaire presté global de 3'204 heures;

Les frais effectifs encourus par le seul Groupement SIS s’élèvent à 33'820 francs (note o) se composant pour l’essentiel (64.8%) de frais de déplacement, repas, hébergement et d’achats de combustibles et subsistance (31.9%). Ces frais ont été refacturés à la DDC, conformément aux dispositions de l’accord.

D’autres charges ont été encourues par les autres acteurs de cette intervention (DDC, ECA Vaud principalement).

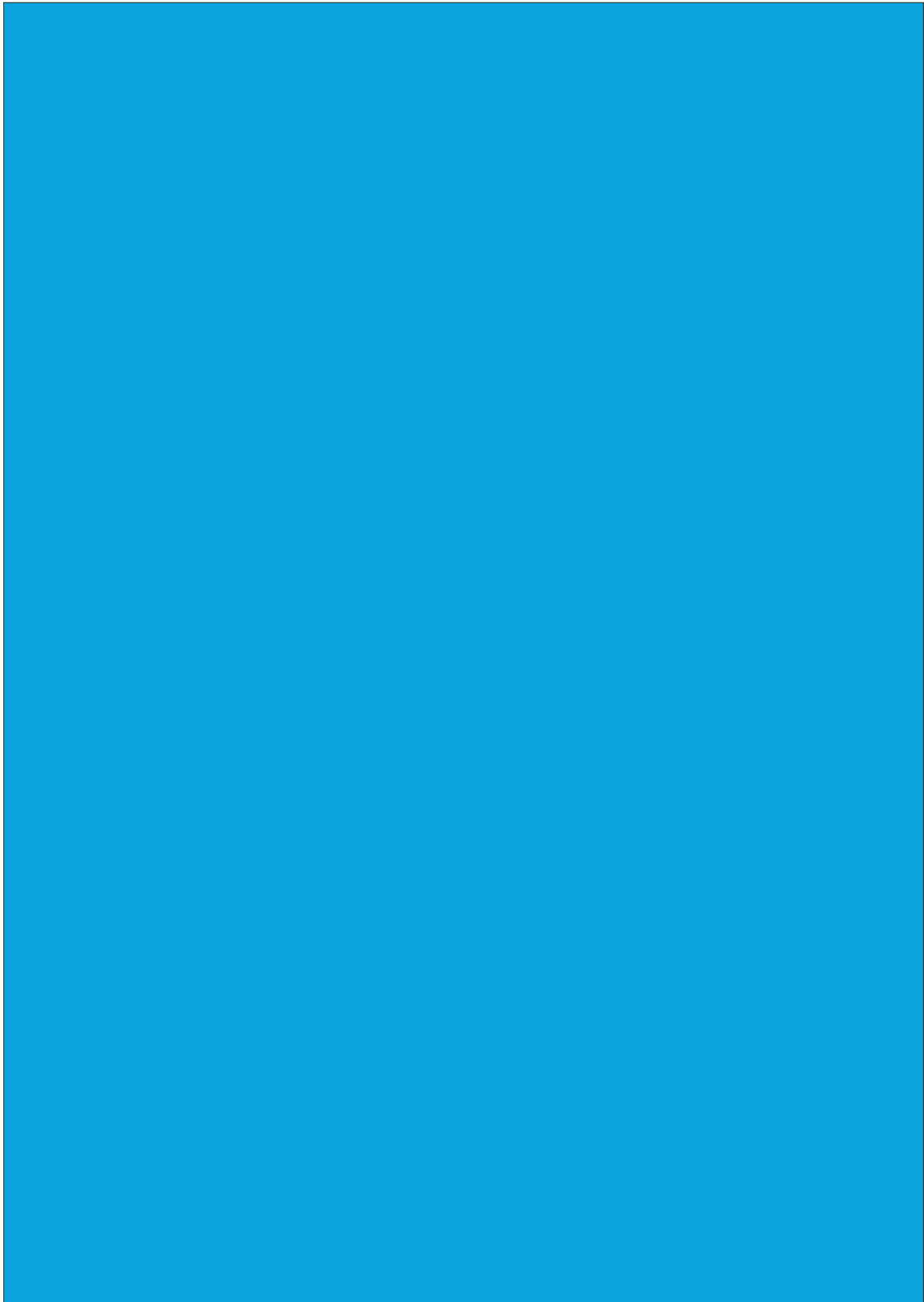
14. Classification fonctionnelle

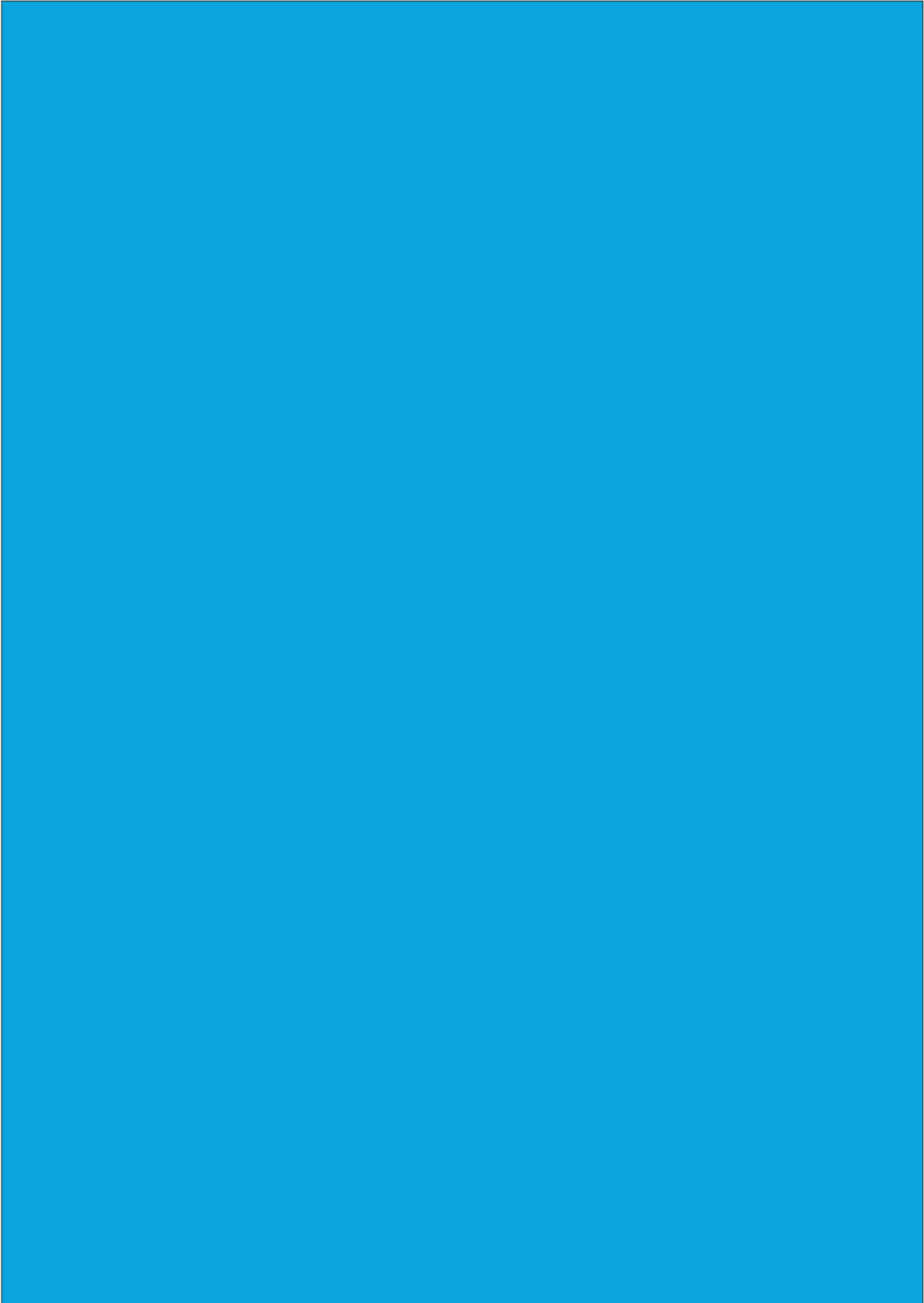
Le « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes » (MCH2) prévoit une présentation du compte de résultat suivant la classification fonctionnelle, soit le service du feu (15) et les soins ambulatoires (42).

Compte de résultat	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
15 Service du feu			
30 Charges de personnel	-56'810'694	-59'058'458	-56'487'891
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-12'812'049	-13'133'981	-11'472'819
33 Amortissements du patrimoine administratif	-977'890	-1'968'100	-416'472
36 Charges de transfert	-1'204'505	-1'023'690	-1'296'728
39 Imputations internes	-343'583	-313'000	-273'733
Total des charges – service du feu	-72'148'721	-75'497'229	-69'947'643
42 Taxes	7'277'855	6'851'450	7'001'851
43 Revenus divers	528	332'000	1'305
46 Revenus de transfert	68'148'126	68'098'779	62'778'625
49 Imputations internes	343'583	313'000	273'733
Total des revenus – service du feu	75'770'092	75'595'229	70'055'515
34 Charges financières	-12'026	-219'000	-8'278
44 Revenus financiers	89'566	121'000	136'677
Résultat – service du feu	3'698'911	0	236'271
42 Soins ambulatoires			
30 Charges de personnel	-4'120'219	-3'951'419	-3'878'984
31 Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-386'982	-683'379	-476'410
39 Imputations internes	-838	0	-1'772
Total des charges – soins ambulatoires	-4'508'039	-4'634'798	-4'357'165
42 Taxes	2'090'520	2'321'700	2'211'594
43 Revenus divers	2'848	0	0
46 Revenus de transfert	2'313'098	2'313'098	2'577'323
49 Imputations internes	838	0	1'772
Total des revenus – soins ambulatoires	4'407'304	4'634'798	4'790'689
Résultat – soins ambulatoires	-100'735	0	433'524
Total des charges du Groupement SIS	-76'668'785	-80'351'027	-74'313'086
Total des revenus du Groupement SIS	80'266'962	80'351'027	74'982'881
Résultat de l'exercice	3'598'177	0	669'795

Sous la classification fonctionnelle « 42 Soins ambulatoires » figurent les charges directes relatives à la compagnie ambulances.

15. Rapport de l'organe de révision







16. Comptes détaillés

16.1. Comptes de bilan détaillés

Comptes	Description	C 2025	C 2024
1000	Caisse	2'751	5'162
1001	Poste	395'448	317'241
1002	Banque	3'321'588	1'298'675
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations envers des tiers	1'287'735	1'029'046
1013	Acomptes à des tiers	51'296	68'735
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	0	1'000
1019	Autres créances	600	978
1040	Actifs de régularisation : charges de personnel	0	9'621
1043	Actifs de régularisation : transferts du compte de résultat	4'182'509	2'259'589
1045	Actifs de régularisation : autres revenus d'exploitation	1'997	94'949
1061	Matières premières et auxiliaires	591'179	621'755
1070	Total actions et parts sociales	300	300
1079	BCGE garantie loyer	84'533	84'490
1406	Biens meubles PA	6'891'507	3'051'454
1420	Logiciels	96'380	148'766
1427	Immobilisations incorporelles en cours	1'250'303	998'069
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	-2'089'030	-2'117'080
2001	Comptes courants avec tiers	-33'287	
2002	Impôts	-1'363	-6'227
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	3'000'000	-5'000'000
2041	Passifs de régularisation – charges de biens, services et autres charges d'exploitation	-529'631	-22'698
2044	Passifs de régularisation – charges financières / revenus financiers	0	-3'231
2050	Provisions à court terme provenant de prestations supplémentaires du personnel	-961'106	-895'062
2063	Emprunts à long terme	-6'000'000	0
2940	Réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	-4'940'000	-1'440'000
2990	Excédent / Découvert du bilan	-603'708	-505'532

16.2. Comptes de résultat détaillés (Groupement SIS hors SPV)

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
3000	Salaires des autorités et juges	-38'271	-50'000	-66'262
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-45'491'930	-46'371'571	-44'226'123
3030	Travailleurs temporaires	-2'551	0	-110'546
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	-439'025	-399'997	-439'550
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-2'952'046	-3'061'207	-2'867'723
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-6'528'825	-6'714'939	-6'927'137
3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents	-911'984	-900'139	-835'330
3054	Cotisations patronales aux allocations familiales	-1'009'573	-1'039'125	-992'788
3056	Cotisations patr. aux ass. d'indemnités journalières pour maladie	0	35'000	0
3059	Autres cotisations patronales	-53'709	-133'320	-52'121
3060	Pensions	-1'656'886	-2'489'952	-1'840'877
3061	Rentes ou parts de rente	-482'510	4	-486'789
3090	Formation et perfectionnement du personnel	-568'217	-708'000	-630'543
3091	Recrutement du personnel	-3'763	0	-18'495
3099	Autres charges de personnel	-84'363	-153'332	-88'129
3100	Matériel de bureau	-84'386	-89'500	-76'044
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-2'012'271	-2'066'834	-1'929'113
3102	Imprimés, publications	-16'955	-25'500	-24'713
3103	Littérature spécialisée, magazines	-5'648	-5'500	-9'267
3105	Denrées alimentaires	-153'836	-145'000	-144'535
3110	Meubles et appareils de bureau	-44'522	-69'500	-41'057
3111	Machines, appareils et véhicules	-214'623	-320'500	-437'223
3112	Vêtements, linge, rideaux	-88'767	-194'000	-146'806
3113	Acquisition de matériel informatique	-28'513	-46'000	-29'297
3118	Immobilisations incorporelles	-364'483	-288'200	-285'016
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	-519'789	-497'030	-522'710
3130	Prestations de services de tiers	-590'354	-660'101	-661'057
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-1'310'628	-1'026'889	-887'416
3133	Charges d'utilisation informatique	-59'631	-200'000	-83
3134	Primes d'assurances choses	-118'837	-120'806	-120'596
3137	Impôts et taxes	-46'098	-44'500	-37'412
3140	Entretien des terrains non bâtis	0	-6'000	0
3141	Entretien des routes	-23'021	-72'400	0
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-1'087'962	-1'618'900	-1'180'220
3150	Entretien de meubles et appareils de bureau	-2'585	-1'000	-4'266
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-497'731	-545'000	-551'577
3153	Entretien informatique (matériel)	-498'584	-532'900	-180'023
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	-322'139	-460'000	-438'607
3159	Entretien d'autres biens meubles	-45'660	-92'200	-62'021
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-2'301'025	-2'296'428	-2'264'614
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-459'990	-316'500	-97'249

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-213'077	-100'000	-57'211
3170	Frais de déplacement et autres frais	-973'955	-906'339	-919'445
3180	Dépréciations sur créances	-170'816	0	-114'633
3181	Pertes sur créances effectives	-111'795	-300'000	-69'661
3199	Autres charges d'exploitation	-38'715	-27'300	-20'179
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	-396'357	-800'700	-157'747
3320	Amortissements planifiés des immobilisations incorporelles PA	-581'533	-1'167'400	-258'725
3400	Intérêts passifs des engagements courants	0	-79'000	-338
3401	Intérêts passifs des engagements financiers	-12'026	-140'000	-7'939
3612	Dédommagements aux communes, aux fondations	-1'159'690	-989'690	-1'252'597
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-29'000	-34'000	-27'500
3910	Imputations internes pour prestations de services	-76'704	-72'000	-78'366
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	8'269'615	8'293'000	8'115'599
4250	Ventes	70'972	58'500	68'313
4260	Remboursements et participations de tiers	889'268	691'400	895'612
4290	Autres taxes	77'229	84'000	74'941
4309	Autres revenus d'exploitation	3'376	0	1'305
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	0	332'000	0
4401	Intérêts des créances et comptes courants	7'089	37'000	15'568
4402	Intérêts de placements financiers	477	0	39'109
4480	Loyers des biens-fonds loués	82'000	84'000	82'000
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	7'086'681	6'865'000	6'919'420
4610	Dédommagements de la Confédération	217'746	217'746	217'746
4611	Dédommagements des cantons	0	0	0
4612	Dédommagements des communes	60'916'945	60'916'948	55'627'120
4614	Indemnités d'entreprises publiques	492'254	420'000	412'687
4630	Subventions de la Confédération	0	0	0
4631	Subventions des cantons et des concordats	11'651	31'600	144'702
4634	Subventions des entreprises publiques	11'070	0	5'000
4699	Redistributions	0	0	27'463
4910	Imputations internes pour prestations de services	335'097	313'000	275'505
	Total général	3'586'112	0	244'412

16.3. Comptes détaillés (SPV)

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	0	-64'000	0
3050	Cotisations patronales AVS, APG, AC, frais administratifs	-5'821	-17'000	-8'737
3052	Cotisations patronales aux caisses de pension	-600	0	0
3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	-1'981	0	-3'010
3056	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières pour maladie	0	-35'000	0
3059	Autres cotisations patronales	-105	0	-158
3090	Formation et perfectionnement du propre personnel	-37'915	-10'000	-16'686
3099	Autres charges de personnel	-660'837	-897'300	-755'870
3100	Matériel de bureau	-27	-1'000	-983
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	-118'991	-65'499	-65'724
3102	Imprimés, publications	-1'112	-1'500	-2'488
3103	Littérature spécialisée, magazines	-1'275	-1'500	-1'350
3105	Denrées alimentaires	-11'315	-25'000	-19'271
3110	Meubles et appareils de bureau	-23'635	0	-455
3111	Machines, appareils et véhicules	0	-13'000	0
3112	Vêtements, linge, rideaux	-31'184	-71'000	-7'701
3113	Acquisition de matériel informatique	0	-2'500	0
3118	Immobilisations incorporelles	-17'407	-10'000	0
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	-30'498	-42'205	-29'196
3130	Prestations de services de tiers	-13'760	-34'500	-10'137
3132	Honoraires conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	-18'988	-26'000	-25'627
3134	Primes d'assurances choses	0	-4'126	0
3137	Impôts et taxes	-6'939	-5'500	-4'245
3144	Entretien des bâtiments, immeubles	-74'337	-10'500	-30'839
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	-3'676	-4'500	-795
3153	Entretien informatique (matériel)	-18'245	-19'000	-21'907
3159	Entretien d'autres biens meubles	-1'429	-1'500	-357
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	-379'424	-394'100	-379'164
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	-1'390	0	-716
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	-1'382	0	0
3170	Frais de déplacement et autres frais	-14'126	-4'603	-10'787
3181	Pertes sur créances effectives	-13'687	0	-16'282
3199	Autres charges d'exploitation	-9'812	-5'000	-9'154
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	-15'815	0	-16'631
3910	Imputations internes pour prestations de services	-267'717	-241'000	-197'139
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	56'666	40'000	50'982
4250	Ventes	0	0	85
4260	Remboursements et participations de tiers	4'466	6'250	7'787
4290	Autres taxes	160	0	127

Compte	Description	C 2025	B 2025 (non audité)	C 2024
4612	Dédommagements des communes	1'724'877	1'960'583	2'000'131
4634	Subventions des entreprises publiques	0	0	-625
4910	Imputations internes pour prestations de services	9'324	0	0
	Total général	12'065	0	-425'383

16.4. Cotisations communales 2025 au Groupement SIS

Charges nettes (hors SPV)	Clé 2025 *	C 2025	Clé 2024 *	C 2024
Charges nettes (hors SPV)	100.00%	60'776'948	100.00%	55'487'120
Aire-la-Ville	0.15%	88'878	0.14%	79'214
Anières	0.30%	181'789	0.29%	162'485
Avully	0.20%	122'094	0.20%	111'022
Avusy	0.17%	101'286	0.16%	90'933
Bardonnex	0.31%	187'536	0.30%	164'776
Bellevue	0.47%	284'279	0.44%	246'297
Bernex	1.29%	785'195	1.25%	694'142
Carouge	3.62%	2'198'143	3.36%	1'862'464
Cartigny	0.12%	74'857	0.12%	66'479
Chancy	0.16%	97'101	0.19%	107'534
Chêne-Bougeries	1.66%	1'006'912	1.58%	877'831
Chêne-Bourg	1.12%	681'769	1.07%	594'057
Choulex	0.14%	87'322	0.14%	78'169
Collex-Bossy	0.20%	119'256	0.20%	108'814
Collonge-Bellerive	1.13%	688'242	1.08%	601'659
Cologny	0.74%	446'849	0.71%	393'193
Confignon	0.56%	342'729	0.56%	308'672
Corsier	0.26%	160'941	0.26%	145'291
Dardagny	0.24%	145'213	0.23%	129'050
Genthod	0.36%	215'851	0.35%	193'246
Genève (Ville)	57.29%	34'818'362	59.72%	33'135'522
Grand-Saconnex	1.96%	1'193'383	1.79%	995'413
Gy	0.06%	37'685	0.06%	32'684
Hermance	0.13%	81'862	0.13%	72'371
Jussy	0.15%	90'964	0.15%	82'649
Laconnex	0.08%	48'932	0.08%	45'123
Lancy	4.87%	2'962'139	4.56%	2'531'707
Meinier	0.27%	165'303	0.27%	147'273
Meyrin	4.26%	2'587'491	3.89%	2'159'580
Onex	2.32%	1'407'012	2.28%	1'265'654
Perly-Certoux	0.42%	254'485	0.40%	219'876
Plan-les-Ouates	2.07%	1'258'104	1.79%	995'560
Pregny-Chambésy	0.61%	369'770	0.56%	310'118
Presinge	0.09%	55'149	0.09%	49'573
Puplinge	0.33%	201'748	0.32%	176'556
Russin	0.07%	39'713	0.06%	35'821
Satigny	0.95%	578'228	0.83%	459'290
Soral	0.11%	69'027	0.11%	62'512
Thônex	1.97%	1'199'773	1.86%	1'033'637
Troinex	0.32%	196'116	0.30%	168'951
Vandœuvres	0.33%	201'162	0.32%	178'632
Vernier	4.97%	3'020'971	4.72%	2'620'997
Versoix	1.69%	1'028'187	1.63%	905'594
Veyrier	1.44%	874'826	1.42%	786'699
Ville de Genève (SPV)	100.00%	1'960'583	100.00%	1'810'454

* Les contributions sont réparties conformément à la clé fixée par l'article 42 LPSSP (note 7.3).

16.5. Quote-part de la garantie communale à l'égard de CAP Prévoyance

Garantie communale totale	Clé 2025 *	C 2025	Clé 2024 *	C 2024
Garantie communale	100.00%	36'146'834	100.00%	37'425'330
Aire-la-Ville	0.17%	61'977	0.17%	65'120
Anières	0.34%	122'839	0.34%	127'995
Avully	0.22%	78'027	0.22%	83'084
Avusy	0.18%	66'019	0.18%	68'114
Bardonnex	0.39%	141'993	0.40%	150'076
Bellevue	0.61%	221'212	0.61%	229'417
Bernex	1.51%	545'034	1.49%	558'012
Carouge	5.20%	1'880'636	5.22%	1'952'479
Cartigny	0.14%	52'042	0.14%	53'892
Chancy	0.20%	72'094	0.21%	76'722
Chêne-Bougeries	2.05%	740'623	2.02%	755'243
Chêne-Bourg	1.35%	489'036	1.31%	490'646
Choulex	0.16%	57'555	0.16%	59'506
Collex-Bossy	0.22%	77'727	0.23%	84'207
Collonge-Bellerive	1.44%	519'338	1.45%	540'796
Cologny	0.91%	327'892	0.91%	342'068
Confignon	0.64%	229'748	0.65%	243'265
Corsier	0.29%	106'067	0.30%	111'902
Dardagny	0.28%	102'576	0.29%	107'411
Genthod	0.41%	148'887	0.42%	157'186
Genève (Ville)	43.35%	15'670'935	43.71%	16'357'863
Grand-Saconnex	2.86%	1'034'880	2.80%	1'046'786
Gy	0.07%	26'614	0.07%	26'198
Hermance	0.16%	58'178	0.16%	60'255
Jussy	0.17%	60'558	0.18%	65'494
Laconnex	0.09%	31'038	0.09%	34'431
Lancy	6.60%	2'386'615	6.53%	2'442'377
Meinier	0.33%	117'738	0.33%	125'001
Meyrin	6.36%	2'299'065	6.31%	2'361'913
Onex	2.60%	940'469	2.65%	991'023
Perly-Certoux	0.53%	191'078	0.52%	192'740
Plan-les-Ouates	3.40%	1'227'930	3.22%	1'203'224
Pregny-Chambésy	0.91%	327'526	0.91%	339'448
Presinge	0.10%	37'689	0.11%	40'045
Puplinge	0.42%	150'706	0.42%	156'438
Russin	0.07%	26'614	0.08%	28'443
Satigny	1.66%	599'194	1.64%	613'027
Soral	0.13%	45'302	0.13%	48'279
Thônex	2.56%	925'258	2.51%	940'873
Troinex	0.39%	140'101	0.36%	135'854
Vandœuvres	0.39%	140'913	0.39%	146'707
Vernier	6.55%	2'367'325	6.60%	2'471'195
Versoix	1.99%	717'939	1.95%	729'794
Veyrier	1.61%	581'847	1.63%	610'781

* La quote-part est calculée conformément à la clé fixée par l'article 16 LPSSP (note 12.2).

16.6. Répartition de la contribution des communes au capital propre du groupement

	Capital 2024	Clé 2025 *	Résultat 2025	Capital 2025
Résultat reporté (hors SPV)	1'709'826	100.00%	3'586'112	5'295'938
Aire-la-Ville	2'362	0.15%	5'244	7'606
Anières	4'866	0.30%	10'726	15'592
Avully	3'373	0.20%	7'204	10'577
Avusy	2'757	0.17%	5'976	8'733
Bardonnex	4'756	0.31%	11'065	15'821
Bellevue	6'987	0.47%	16'774	23'761
Bernex	20'774	1.29%	46'330	67'104
Carouge	52'427	3.62%	129'700	182'127
Cartigny	1'981	0.12%	4'417	6'398
Chancy	3'310	0.16%	5'729	9'039
Chêne-Bougeries	25'898	1.66%	59'412	85'310
Chêne-Bourg	17'749	1.12%	40'227	57'976
Choulex	2'361	0.14%	5'152	7'513
Collex-Bossy	3'277	0.20%	7'037	10'314
Collonge-Bellerive	17'598	1.13%	40'609	58'207
Cologny	11'549	0.74%	26'366	37'915
Confignon	9'279	0.56%	20'223	29'502
Corsier	4'398	0.26%	9'496	13'894
Dardagny	3'850	0.24%	8'568	12'418
Genthod	5'780	0.36%	12'736	18'516
Genève (Ville)	1'065'624	57.29%	2'054'439	3'120'063
Grand-Saconnex	28'135	1.96%	70'415	98'550
Gy	972	0.06%	2'224	3'196
Hermance	2'127	0.13%	4'830	6'957
Jussy	2'492	0.15%	5'367	7'859
Laconnex	1'365	0.08%	2'887	4'252
Lancy	72'211	4.87%	174'779	246'990
Meinier	4'362	0.27%	9'754	14'116
Meyrin	60'060	4.26%	152'674	212'734
Onex	38'185	2.32%	83'020	121'205
Perly-Certoux	6'498	0.42%	15'016	21'514
Plan-les-Ouates	26'263	2.07%	74'234	100'497
Pregny-Chambésy	8'583	0.61%	21'818	30'401
Presinge	1'472	0.09%	3'254	4'726
Puplinge	5'179	0.33%	11'904	17'083
Russin	1'079	0.07%	2'343	3'422
Satigny	11'723	0.95%	34'118	45'841
Soral	1'893	0.11%	4'073	5'966
Thônex	29'765	1.97%	70'792	100'557
Troinex	5'048	0.32%	11'572	16'620
Vandœuvres	5'326	0.33%	11'869	17'195
Vernier	75'225	4.97%	178'251	253'476
Versoix	27'189	1.69%	60'668	87'857
Veyrier	23'723	1.44%	51'619	75'342
Résultat reporté (SPV)	235'706	100.00%	12'065	247'771
Ville de Genève	235'706	100.00%	12'065	247'771

* La répartition est calculée sur la base de la clé fixée par l'article 42 LPSP (note 7.3).

17. Projets de délibération

17.1. Dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement

Domaine fonctionnel	Chapitre	Réel 2025	Budget 2025	Écart
15	36	1'204'505	1'023'690	+180'815

17.2. Projets de délibération

Le Comité vous présente trois projets de délibération :

- Le premier porte sur l'ouverture des crédits supplémentaires pour les comptes de charges présentant des dépassements.
- Le deuxième se rapporte à l'approbation des comptes annuels du Groupement SIS et contient les soldes du compte de résultat à trois niveaux et du compte des investissements, le financement des investissements, la variation de la fortune, le total du bilan ainsi que les engagements en faveur de tiers hors bilan.
- Le troisième concerne l'affectation du résultat.

Délibération 1 – Crédits budgétaires supplémentaires

Le Conseil intercommunal,
vu la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f) de la Loi sur l'administration des communes ;
vu l'article 14, alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article unique – Crédits supplémentaires :

Il est ouvert au Comité un crédit de 180'815 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement 2025.

Délibération 2 – Comptes annuels

Le Conseil intercommunal,
vu la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f) de la Loi sur l'administration des communes ;

vu l'article 14, alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article premier – Compte de résultat :

Le compte de résultat du Groupement SIS pour 2025 est approuvé pour les montants suivants :

Charges d'exploitation	-76'656'759
Revenus d'exploitation	80'177'396
Résultat d'exploitation	3'520'637
Charges financières	-12'026
Revenus financiers	89'566
Résultat financier	77'540
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	0
Résultat extraordinaire	0
Total du compte de résultat	3'598'177
Résultat de l'exercice (après boucllement)	3'598'177

Article 2 – Compte des investissements :

Le compte des investissements 2025 est approuvé pour les montants suivants :

Dépenses d'investissement PA	5'017'790
Recettes d'investissement PA	0
Investissements nets PA	5'017'790
Dépenses d'investissement PF	0
Recettes d'investissement PF	0
Investissements nets PF	0
Investissements nets	5'017'790

Article 3 – Financement des investissements :

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

Investissements nets PA	5'017'790
Amortissements	977'890
Excédent de revenus du compte de résultat	3'598'177
Attributions aux fonds (-) prélèvements	0
Autofinancement	4'576'067
Insuffisance de financement	-441'723

Article 4 – Variation de la fortune – État du capital propre :

L'augmentation de la fortune, soit 3'598'177 francs, est approuvée ; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de résultat 2025.

Article 5 – Bilan :

Le bilan au 31 décembre 2025 est approuvé, totalisant, tant à l'actif qu'au passif, 18'158'126 francs. Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2025 à 51'745'113 francs.

Article 6 – Compte rendu financier annuel pour l'exercice 2025 :

Le compte rendu financier annuel pour l'exercice 2025 est approuvé.

Délibération 3 – Affectation du résultat

Le Conseil intercommunal,
vu la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) du 30 octobre 2020 ;
vu les articles 60A, alinéas 6, 7 et 8 de la Loi sur l'administration des communes (LAC) du 13 avril 1984 ;
vu l'article 30, lettre f) de la Loi sur l'administration des communes ;
vu l'article 14, alinéa 2 des statuts du Groupement SIS, adoptés le 24 février 2021 par l'Assemblée générale de l'ACG et approuvés par le Conseil d'État le 31 mars 2021, sur proposition du Comité, décide :

Article unique – Affectation du résultat de l'exercice :

Le résultat de l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, d'un montant de 3'598'177 francs, est affecté comme suit :

Affectation sur la réserve de politique budgétaire (réserve conjoncturelle)	3'500'000
Report à nouveau dans la fortune nette	98'177
Total	3'598'177